

AGENCE JAPONAISE DE  
COOPERATION  
INTERNATIONALE(JICA)

AGENCE NATIONALE DE  
LA CASE DES TOUT- PETITS  
REPUBLIQUE DU SENEGAL

**ETUDE  
POUR  
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA PETITE ENFANCE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**



**Août 2004**

**KRI INTERNATIONAL CORP.**

HM
JR
04-16

**AGENCE JAPONAISE DE  
COOPERATION  
INTERNATIONALE(JICA)**

**AGENCE NATIONALE DE  
LA CASE DES TOUT-PETITS  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**ETUDE  
POUR  
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA PETITE ENFANCE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**RAPPORT FINAL  
RAPPORT D'ACCOMPAGNEMENT**

**AOUT 2004**

**KRI INTERNATIONAL CORP.**

## RAPPORT FINAL

RAPPORT SOMMAIRE

RAPPORT PRINCIPAL

RAPPORT D'ACCOMPAGNEMENT

RECUEIL DE DONNEES (MANUELS)



1176924{7}

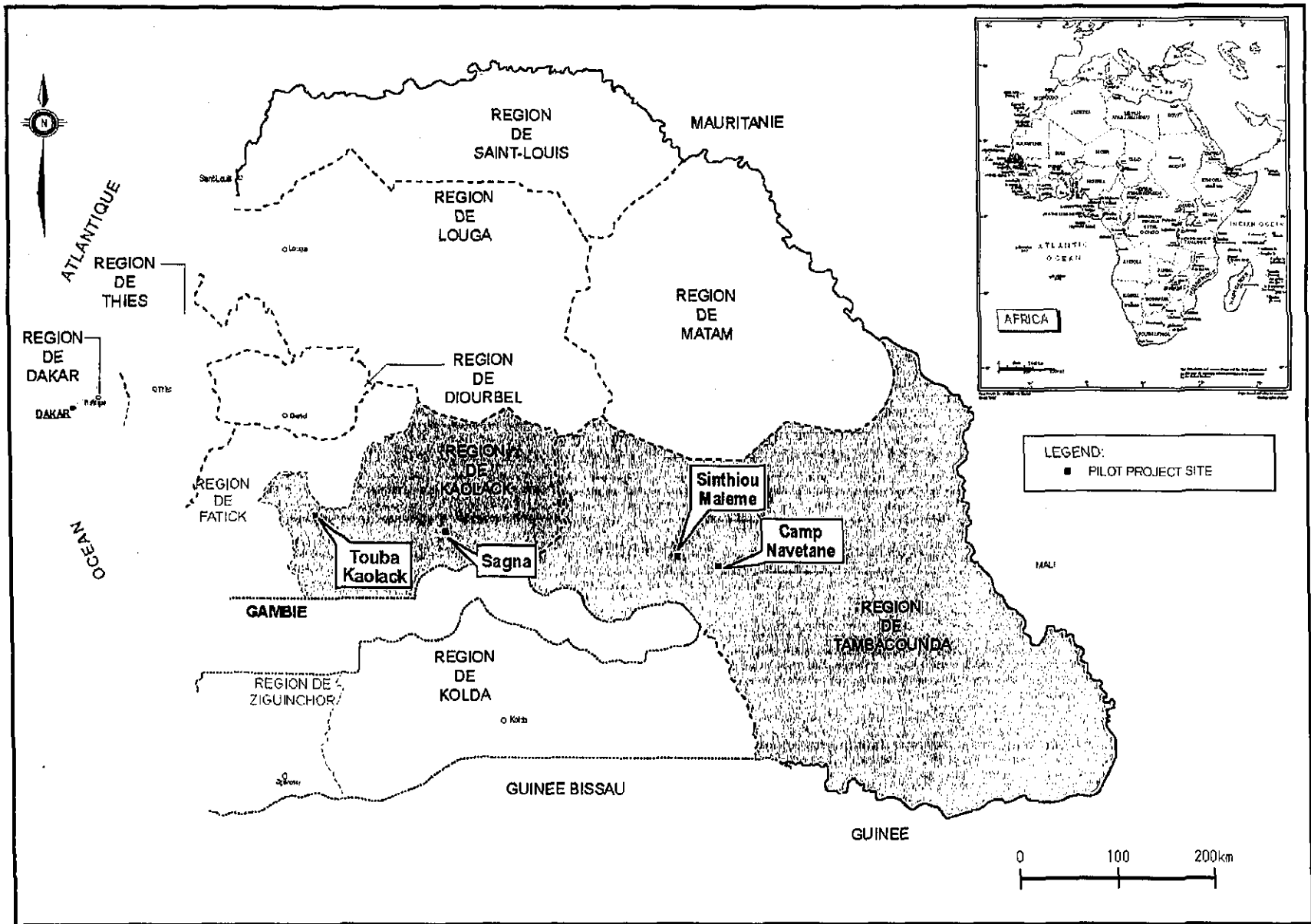
**Taux de change**

(en août 2004)

US\$1=¥110.45

US\$1=FCFA534.08

FCFA1 = ¥0.21



SITUATION GEOGRAPHIQUE



**ETUDE  
POUR  
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA PETITE ENFANCE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Carte de Localisation**

**TABLE DES MATIERES**

**PREMIERE PARTIE : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET  
SITUATION ACTUELLE**

**DEUXIEME PARTIE : PROBLEMES ET CONTRAINTES**

**TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE**

## Abréviations et Acronymes

ACF :	Anémie causée par la carence en fer
ACDI :	Agence Canadienne pour le Développement International
ADEA :	Association pour le Développement de l'Education en Afrique, basée à Paris
ADPES :	Association pour une Dynamique de Progrès Economique et Social
AEMO :	Action Educative en Milieu Ouvert
AGETIP :	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
AIPED :	Association International contre la Pauvreté et pour le Développement
ANCTP :	Agence Nationale de la Case des Tout-Petits
ARPEM :	Association Régionale des Parents d'Elèves de la Maternelle
ASC :	Agents Sanitaires Communautaires
BAD :	Banque Africaine de Développement
BASICS :	Basic Support for Institutionalising Child Survival(Appui Fondamental Pour l'Institutionnalisation de la Survie de l'Enfance)
BFEM :	Brevet de Fin d'Etude Moyenne
BIT :	Bureau International du Travail
BM :	Banque Mondiale
BREDA :	Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar
CAP :	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CCF :	Fonds Chrétien Pour L'Enfance
CDE :	Convention des Droits de l'Enfant
CEAP :	Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique
CEDEF :	Convention des Nations Unies sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CE1 :	Cours élémentaire première année
CE2 :	Cours élémentaire deuxième année
CEM :	Collège d'enseignement moyen
CFPPC :	Centre de Formation Préscolaire Privé Catholique
CI :	Cours d'Initiation
CIU :	Contraceptifs intra-utérins
CM1 :	Cours moyen première année
CM2 :	Cours moyen deuxième année
CNC :	Centres de Nutrition Communautaire
CNFTMH :	Centre National de Formation des Techniques de Maintenance Hospitalière
CNUCED :	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CP :	Cours préparatoire

CPRS :	Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale
C/R :	Communauté Rurale
CRESP :	Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale et Participative
CRF :	Centre Régional de Formation
CTP :	Case des Tout-Petits
CVA :	Carence en Vitamine A
DANSE :	Direction de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Survie de l'Enfant
DANSE :	Division de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Surveillance Epidémiologique
DCI :	Défense de l'Enfance du Monde
DEPRE :	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DEPS :	Direction du Préscolaire
DPE :	Développement de la Petite Enfance
DPS :	Division de la Prévision et de la Statistique
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECPAT :	End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes
EDS :	Enquête Démographique et de Santé
EFI :	Ecole de Formation des Instituteurs
ENDA-TM :	Environnement, Développement et Action dans le Tiers Monde
ENDSS :	Ecole National de Développement Sanitaire et Sociale
ENEP :	Ecole Naionale des Educateurs Préscolaires
ENFEFS :	Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale
ESAM :	Enquête Sénégalaise ; Auprès des Ménages
ESCE :	Exploitation Sexuelle ; Commerciale des Enfants
EPE :	Education de la Petite Enfance
FCR :	Formations de Coin de Rue(FCR)
FDEA :	Femme, Développement et Entreprises en Afrique
FMI :	Fonds Monétaire International
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la Population
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
IA :	Inspection d'Académie
IDEN :	Inspection Départementale de l'Education Nationale(IDEN)
IEC :	Information-Education-Communication
IRA :	Infection Respiratoire Aigue
JICA :	Agence Japonaise de Cooperation Internationale
JNMN :	Journées Nationales des Micro Nutriments(JNMN)



JNV :	Journées Nationales de Vaccination(JNV)
KFW :	German Development Bank
LMD :	Lutte contre les Maladies Diarrhéiques
LHP :	Livrets Horaires-Programmes
MAC :	Maison d'Arrêt et de Correction
MCEPCTP :	Ministère chargé de l'Éducation Préscolaire et de la Case des Tout-Petits
MDPECTP :	Ministère délégué chargé de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits
MDSSN :	Ministère du Développement Social et de la Solidarité nationale
ME :	Ministère de l'Éducation
MEP :	Malnutrition en protéines
METFPALN :	Ministère de l'Éducation Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
MFSSN :	Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité nationale
MFPE :	Ministère de la Famille et de la Petite Enfance
MGF :	Mutilations Génitales Féminines
MICS :	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
MSH :	Management Science for Health
MST :	Maladies Sexuellement Transmissibles
MSP :	Ministère de la Santé et de la Prévention
NU :	Nations Unies
ONG :	Organisation Non Gouvernemental
ONU :	Organization des Nations Unies
OMS :	Organization Mondiale de la Santé
PAC :	Programme de construction pour soutenir les communauté urbaines
PAGPF :	Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine
PAIN :	Paquet d'Activités Intégrés pour la Nutrition
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PAMISEC :	Projet d'Appui à la Mise à l'Essai de Curriculum
PANE :	Plan d'Action National pour l'Enfance
PAS :	Programme d'Ajustment Structurel
PCIME :	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
PDEF :	Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation
PDIS :	Programme de Développement Intégré de la Santé et d'Action Sociale
PEV :	Programme National Elargi de Vaccination
PF :	Planning Familial
PFN :	Poids faibles à la naissance
PIB :	Produit Intérieur Brut

PIC :	Paquet Intégré de Conseils
PLP :	Plan de Lutte contre la Pauvreté
PMA :	Pays les Moins Avancés
PNC :	Programme de Nutrition Communautaire
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire et Social
PNF :	Plan National de Formation
PNLP :	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS :	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNSR :	Programme National de Santé de la Reproduction
PNUD :	Programme des NU pour le Développement
PPE :	Pays Pauvres les plus Endettés
PRDE :	Plan Régional de Développement de l'Education
PRN :	Programme de Renforcement de la Nutrition
PSI :	Programme Sectoriel d'Investissement
QEFA :	Programme Education de Qualité Pour Tous
RNDIPE :	Réseau National pour le Développement Intégré de la Petite Enfance
SCOFI :	Programme de Scolarisation des Filles
SIDA :	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SNAS :	Service National de l'Alimentation et de la Nutrition
SNES :	Service National de l'Education pour la Santé
SNPE :	Secrétariat National Permanent de la Petite Enfance
SNSR :	Service national de la santé et de la reproduction
SM :	Santé Maternelle
TCDI :	Troubles Causés par une Déficience en Iode
TDI :	Troubles dues aux Déficiences en Iode
TFT :	Taux de Fécondité Total
TGF :	Taux Global de Fécondité
TMI :	Taux de Mortalité Infantile
TMM :	Taux de Mortalité Maternaelle
TRO :	Thérapie de la Réhydratation par voie Orale
UCAD :	Université Cheikh Anta Diop
UE :	Union européenne
UNESCO :	Organisation des NU pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF :	Fonds des NU pour l'Enfance
USAID :	Agence des Etats-Unis pour le Développement International

### **Unités**

m :	mètre
km :	kilomètre
km <sup>2</sup> :	mètre carrés
ton,t :	tonne
% :	pourcentage

### **Devises**

FCFA	Franc(s) de la Communauté Financière d'Afrique
US \$	Dollars des Etats-Unis

***PREMIERE PARTIE:***  
***CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET SITUATION ACTUELLE***



**ETUDE  
POUR  
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA PETITE ENFANCE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**RAPPORT FINAL:  
RAPPORT D'ACCOMPAGNEMENT**

**PREMIERE PARTIE : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET  
SITUATION ACTUELLE**

**TABLE DES MATIERES**

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>I-1</b>
1.1	Présentation générale du Sénégal .....	I-1
1.1.1	Population.....	I-1
1.1.2	Situation économique.....	I-2
1.2	Kaolack et Tambacounda .....	I-4
1.2.1	Divisions administratives .....	I-4
1.2.2	Population et superficie.....	I-4
1.2.3	Industrie régionale .....	I-5
1.2.4	Niveau de pauvreté .....	I-6
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>EDUCATION DE LA PETITE ENFANCE.....</b>	<b>I-9</b>
2.1	Education au Sénégal .....	I-9
2.1.1	Présentation du système éducatif.....	I-9
2.1.2	Education préscolaire.....	I-12
2.1.3	Infrastructures et effectifs .....	I-14
2.2	Plan de développement et politique du gouvernement .....	I-16
2.3	Institutions intervenant dans le développement de la	

	petite enfance.....	I-21
2.3.1	Le Ministère de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits.....	I-21
2.4	Les Ministère Intervenant dans l'éducation de la petite enfance.....	I-23
2.5	Financement de l'éducation préscolaire.....	I-25
2.6	Institutions de formation et personnel enseignant.....	I-25
2.6.1	Institutions de formation.....	I-25
2.6.2	Personnel enseignant.....	I-26
2.7	Curriculum et matériels didactiques.....	I-28
2.7.1	Curriculum.....	I-28
2.7.2	Matériels didactiques.....	I-28
2.8	Concept et développement de la Case des Tout-Petits.....	I-29
2.8.1	Concept de la Case des Tout-Petits.....	I-29
2.8.2	Développement de la Case des Tout-Petits.....	I-30
2.9	Coopération internationale en faveur de l'EPE.....	I-31
2.9.1	UNICEF.....	I-31
2.9.2	UNESCO.....	I-32
2.9.3	La Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (La Banque Mondiale.....	I-33
2.9.4	Les partenaires bilatéraux.....	I-33
2.9.5	ONG internationaux.....	I-35
2.10	Situation de l'éducation préscolaire dans les deux régions.....	I-37
2.10.1	Kaolack.....	I-37
2.10.2	Tambacounda.....	I-42
2.11	Résultats de l'enquête sur la situation des enfants.....	I-46
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>SANTE ET NUTRITION DE L'ENFANT.....</b>	<b>I-49</b>
3.1	Situation générale.....	I-49
3.1.1	Situation sanitaire.....	I-49
3.1.2	Situation nutritionnelle.....	I-53
3.1.3	Santé de la reproduction et planning familial.....	I-58
3.2	PNDS, PDIS et autres politiques du gouvernement.....	I-60
3.3	Institutions et structures intervenant dans la santé et la nutrition infantiles.....	I-63
3.3.1	Dispositif organisationnelle du Ministère de la Santé et de la Prévention.....	I-63
3.3.2	Institutions de formation.....	I-66
3.3.3	Budget alloué à la prise en charge sanitaire et à la	

	nutrition.....	I-67
3.4	Infrastructures, personnel et services disponibles.....	I-68
	3.4.1 Structure générale .....	I-68
	3.4.2 Infrastructures équipements et personnel.....	I-69
3.5	Programmes médicaux et nutritionnels en cours.....	I-71
3.6	Situation actuelle et analyse du contexte des Régions de Kaolack et Tambacounda.....	I-78
	3.6.1 Infrastructures existantes et services disponibles .....	I-78
	3.6.2 Résultats de l'enquête sur les enfants .....	I-78
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>DROITS DE L'ENFANT .....</b>	<b>I-84</b>
4.1	Contexte général de l'enfance au Sénégal.....	I-84
	4.1.1 Revue des droits de l'enfant .....	I-84
	4.1.2 Le cas spécifique des enfants de la rue et des talibés .....	I-89
4.2	Politiques et approches du Sénégal en matière de droits et de bien-être des enfants .....	I-92
	4.2.1 Cadre juridique .....	I-92
	4.2.2 Organisations institutionnelles et politiques.....	I-95
	4.2.3 Activités des associations de la société civile .....	I-99
4.3	Coopération internationale en matière de droits et de bien-être de l'enfance .....	I-100
	4.3.1 Organismes multilatéraux.....	I-100
	4.3.2 Les bailleurs bilatéraux .....	I-103
	4.3.3 Les ONG internationaux.....	I-104
4.4	Etude au niveau régional : Kaolack et Tambacounda .....	I-105
	4.4.1 Droits de l'enfant, organisations institutionnelles et de la société civile.....	I-105
	4.4.2 Analyses des résultats des enquêtes sur les enfants de la rue, les <i>Talibés</i> , et les <i>Daaras</i> .....	I-108
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>ENVIRONNEMENT VITALE ET INFRASTRUCTURES .....</b>	<b>I-119</b>
5.1	Environnement vitale des enfants et des femmes .....	I-119
	5.1.1 Survol du contexte démographique .....	I-119
	5.1.2 Contexte global du Sénégal .....	I-120
	5.1.3 Résumé des enquêtes sociale menées à Kaolack et à Tambacounda .....	I-127
5.2	Infrastructures de base destinées au développement .....	I-128
	5.2.1 Approvisionnement en eau .....	I-128



5.2.2 Hygiène et assainissement..... I-131

**Liste des tableaux**

Tableau 1.1.1	Indicateurs démographiques.....	I-1
Tableau 1.1.2	Répartition par âge de la population d'enfants âgés de 0 à 6 ans, 2000.....	I-1
Tableau 1.1.3	Indicateurs économiques.....	I-3
Tableau 1.1.4	Structure économique du Sénégal .....	I-3
Tableau 1.1.5	Divisions administratives.....	I-4
Tableau 1.1.6	Population et superficie de Kaolack et de Tambacounda .....	I-5
Tableau 1.1.7	Nombre d'enfants de 0 à 6 ans pour Kaolack et Tambacounda (2000).....	I-5
Tableau 1.1.8	Représentativité des groupes ethniques .....	I-5
Tableau 1.1.9	Terres cultivables à Kaolack et Tambacounda .....	I-5
Tableau 1.1.10	Produits agricoles des régions de Kaolack et Tambacounda .....	I-6
Tableau 1.1.11	Cheptel.....	I-6
Tableau 1.1.12	Index de pauvreté par région et par sexe (%).....	I-7
Tableau 1.1.13	Changement dans la perception de la pauvreté durant les 5 années 1996-2000 (%).....	I-7
Tableau 1.1.14	Satisfaction des besoins fondamentaux des ménages (%).....	I-7
Tableau 1.1.15	Secteurs prioritaires dans la lutte contre la pauvreté (%).....	I-8
Tableau 1.2.1	Répartition des enfants nouvellement inscrits au cours d'initiation (CI).....	I-10
Tableau 1.2.2	Taux brut de scolarisation à l'élémentaire .....	I-10
Tableau 1.2.3	Evolution des taux de redoublement par sexe et par niveau .....	I-11
Tableau 1.2.4	Répartition des enfants de 0 à 6 ans par région.....	I-13
Tableau 1.2.5	Distribution régionale des institutions préscolaires et des sections en 2001 .....	I-15
Tableau 1.2.6	Evolution des effectifs de l'éducation préscolaire entre 1995/96 et 2000/2001 .....	I-16
Tableau 1.2.7	Répartition des dépenses du PDEF par sous- secteur ( en millions de FCFA) .....	I-17
Tableau 1.2.8	Budget alloué dans le cadre du PDEF à l'éducation préscolaire pour l'exercice 2004 .....	I-18
Tableau 1.2.9	Budgets du ME et du MDPECTP en 2003 et en 2004 (FCFA).....	I-25
Tableau 1.2.10	Sortants des EFI entre 1999/2002.....	I-26
Tableau 1.2.11	Répartition des éducateurs .....	I-27
Tableau 1.2.12	Répartition des 79 sites par région .....	I-30

Tableau 1.2.13	Centres d'éveil pour la petite enfance .....	I-35
Tableau 1.2.14	Sites des différents projets de CCF.....	I-36
Tableau 1.2.15	Effectifs du préscolaire dans la région de Kaolack .....	I-37
Tableau 1.2.16	Plan de développement de la petite enfance pour la région de Kaolack (2004-2007) .....	I-39
Tableau 1.2.17	Nombre d'institutions préscolaires et de sections dans la région de Tambacounda .....	I-42
Tableau 1.2.18	Effectifs du préscolaire dans la région de Tambacounda.....	I-43
Tableau 1.2.19	Plan de développement de la petite enfance pour la région de Tambacounda (2004-2007).....	I-45
Tableau 1.2.20	Taille de l'échantillon de l'enquête.....	I-46
Tableau 1.2.21	Niveau d'éducation des chefs de ménage sur les sites du projet pilote (%).....	I-46
Tableau 1.2.22	Taux de scolarisation .....	I-47
Tableau 1.2.23	Niveau d'Instruction des enfants de 7 à 15 ans au niveau des sites pilotes (%) .....	I-47
Tableau 1.2.24	Dépenses de ménage liées à l'éducation au niveau des sites pilotes .....	I-48
Tableau 1.3.1	Indicateurs de base en matière de santé au Sénégal .....	I-49
Tableau 1.3.2	Evolution du taux de mortalité chez les enfants entre 1992 et 2000 .....	I-50
Tableau 1.3.3	Taux de mortalité infantile à Kaolack et à Tambacounda.....	I-50
Tableau 1.3.4	Condition sanitaire et indicateur de service selon les catégories de revenus et selon la résidence en milieu urbain-rural sénégalais (1997).....	I-51
Tableau 1.3.5	Couverture vaccinale chez les enfants âgés de 12-23 Mois (%) .....	I-52
Tableau 1.3.6	Evolution du taux de couverture vaccinale dans les deux régions (%).....	I-53
Tableau 1.3.7	Distribution régionale des cas de morbidité chez les enfant de moins de cinq ans au cours des deux dernières (%).....	I-53
Tableau 1.3.8	Prévalence de la malnutrition chez les moins de 5 ans (%).....	I-54
Tableau 1.3.9	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans selon la région (%).....	I-54
Tableau 1.3.10	Population et indicateurs de service par catégorie de revenu au Sénégal (1997).....	I-59
Tableau 1.3.11	Proportions des femmes mariées qui utilisent réellement les contraceptifs .....	I-60
Tableau 1.3.12	Budget du PDIS (1998-2002).....	I-67
Tableau 1.3.13	Revenus estimés et dépenses annuelles et exécution financière du PDIS :1998-2002.....	I-68
Tableau 1.3.14	Taux de couverture en termes d'infrastructures et de	

	personnel sanitaire .....	I-70
Tableau 1.3.15	Nombre de communautés rurales dotées d'une infrastructure sanitaire .....	I-78
Tableau 1.3.16	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de 0-6 ans, par site d'étude .....	I-81
Tableau 1.5.1	Répartition de la population représentée par la petite enfance selon la tranche d'âge et le sexe .....	I-120
Tableau 1.5.2	Situation actuelle de l'hydraulique villageoise au Sénégal.....	I-129
Tableau 1.5.3	Répartition des ménages par type de toilettes utilisées au Sénégal (%) .....	I-132
Tableau 1.5.4	Répartition des ménages, par type de dépôt d'ordures au Sénégal (%) .....	I-132

### Liste des figures

Figure 1.2.1	Le système éducatif national .....	I-9
Figure 1.2.2	Distribution des Institutions préscolaires en milieu urbaine et rurale en 2001 .....	I-15
Figure 1.2.3	Organigramme du MFECMDPECTP .....	I-22
Figure 1.2.4	Organigramme du ME .....	I-24
Figure 1.2.5	Organigramme du MDSSN.....	I-24
Figure 1.3.1	Evolution de la couverture vaccinale entre 1990 et 2000 .....	I-52
Figure 1.3.2	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans .....	I-56
Figure 1.3.3	Organigramme du Ministère de la Santé et de la Prévention.....	I-64
Figure 1.3.4	Pyramide du secteur de la santé au Sénégal.....	I-69
Figure 1.3.5	Durée de l'allaitement exclusif .....	I-81
Figure 1.4.1	Répartition par sexe et par régime des talibés.....	I-114
Figure 1.4.2	Répartition par sexe et par âge des talibés .....	I-114
Figure 1.5.1	Population totale/Population infantile(Millions).....	I-119
Figure 1.5.2	Taux brut d'inscription à l'élémentaire.....	I-121
Figure 1.5.3	Enfants en conflit avec la loi ou en danger moral .....	I-126
Figure 1.5.4	Vie quotidienne d'une mere (exemple typique de la vie en milieu rural) .....	I-128

## CHAPITRE 1 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

### 1.1 Présentation générale du Sénégal

#### 1.1.1 Population

La population totale du Sénégal était estimée à environ 9,9 millions habitants en l'an 2001. La densité moyenne est de 46 habitants au km<sup>2</sup>. Le taux de croissance annuelle de la population était de 2,6% de 1990 à 1999, à l'instar des pays au Sud du Sahara. Le taux d'urbanisation de la population était de 47%. Le taux de croissance de la population urbaine a atteint 4,3% en 1999 bien que dans la plupart des pays en voie de développement et des pays les moins avancés ce taux ait baissé. Les indicateurs démographiques du Sénégal et ceux des autres pays en voie de développement sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.1.1 Indicateurs démographiques

	Population, 1999		Taux de croissance annuelle		Proportion de la population urbanisée	Taux moyen de croissance annuelle de la population urbaine	
	(milliers)		(%)		(%)	(%)	
	Total	moins 5 ans	1970-90	1990-99	1999	1970-90	1990-99
Sénégal	9,240	1,596	2.8	2.6	47	3.7	4.3
Pays d'Afrique au Sud du Sahara	595,336	101,806	2.8	2.6	38	5.1	4.7
PVD	4,776,909	537,673	2.2	1.7	48	3.9	3.0
PMD	629,587	100,787	2.5	2.5	28	5.4	4.8

Note: pays en voie de développement et pays développés sont des notions définies par l'UNICEF.

Source: The State of the World's Children 2001, UNICEF

Le tableau 1.1.1 indique le nombre d'enfants âgés de 0 à 6 ans en 2000. Le nombre total d'enfants âgés de 0 à 6 ans était de 1.995.126 individus (20,8% de la population totale) au Sénégal. Il y avait 1.002.214 garçons (50,2% de la tranche d'âge considérée), alors que les filles étaient au nombre de 992.912 (49,8%). 687.756 enfants âgés de 0 à 6 ans résident en zone urbaine et 1.307.370 en zone rurale. Environ un tiers de cette population vit en milieu urbain et les deux tiers en milieu rural.

Tableau 1.1.2 Répartition par âge de la population d'enfants âgés de 0 à 6 ans, 2000

Age	0	1	2	3	4	5	6	Total
Garçons	158.619	149.018	139.174	137.031	132.460	138.936	146.976	1.002.214
Filles	159.866	135.016	133.257	141.727	139.553	136.858	146.635	992.912
Zone urbaine	101.881	102.919	92.858	101.228	86.672	97.517	104.681	687.756
Zone rurale	216.760	181.044	179.512	177.506	185.311	178.356	188.881	1.307.370
Total	318.485	284.034	272.431	278.758	272.013	275.794	293.611	1.995.126

Source: MICS 2000

Il y a environ 20 différents groupes ethniques au Sénégal : parmi lesquels on compte les Wolofs (43% de la population), les Pulaars (24%), les Sérères (15%), les Diolas (5%) et les autres. La langue Wolof est maintenant parlée par environ 70% de la population, même si le français demeure la langue officielle et est utilisée partout dans le pays. Plus de 90% de la population est musulmane, le reste pratique la religion chrétienne et les religions traditionnelles.

### **1.1.2 Situation économique**

Avec un PIB de 522 US\$ par habitant (1999), le Sénégal est l'un des pays les plus pauvres du monde. Selon son IDH (0,423), établi par le PNUD, le Sénégal est classé 145<sup>ème</sup> sur 162 pays, c'est à dire, parmi « Les Pays Sous – Développés » et même en dessous de la moyenne de l'IDH des pays de l'Afrique au sud du Sahara (0,467). En février 2001, le Sénégal a été pour la première fois placé dans la liste des Pays les Moins Avancés (PMA), dressée par la CNUCED.

La crise économique des années 80, qui a été marquée par une baisse drastique des activités du secteur formel et par des tendances à plus long terme (croissance démographique, dégradation des terres, faible pluviométrie, la chute des cours mondiaux des matières premières), a plongé le pays dans une longue et sévère récession économique caractérisée par un taux de croissance encore plus faible (et même négatif à la fin des années 80) et une chute progressive du PIB par habitant.

Pour maîtriser la crise, le gouvernement a adopté un Plan d'Ajustement Structurel strict (PAS), et qui a été complété par un Plan d'Urgence en 1993. A la même période, il y a eu une dévaluation substantielle du FCFA (de 50%) dont le but était d'améliorer la compétitivité internationale et la balance commerciale de la région.

Ces mesures économiques ont entraîné une évolution du PIB par habitant qui était de 610 US\$ en 2001, ce qui était relativement plus élevé par rapport à celui des pays au sud du Sahara. Le taux de croissance annuel du PIB était de 0,9% et a connu une légère amélioration durant la décennie 1990-1999, comparée à la période 1965-1980. Le taux d'inflation annuel était presque stable dans les pays en voie de développement. Il était de 6% entre 1990 et 1998.

**Tableau 1.1.3 Indicateurs économiques**

	PIB per capita (US\$)	Taux Annuel Croissance PIB (%)		Taux Annuel Croissance (%)
		1965-80	1990-99	1990-98
Sénégal	610	-0.5	0.9	6
Afrique Sub-Saharienne	503*	2.8	0.1	54
Pays en voie de Développement	1222*	3.7	3.3	67
Pays Moins Avancés	261*	-0.1	2.2	102

Date: \* 1999

Source: The State of the World's Children 2001, UNICEF

Le tableau suivant est un résumé de la structure économique du Sénégal. Le PIB du Sénégal était de 3.380 milliards de FCFA en 2001, soit un taux de croissance moyen annuel de 6,5% de 1996 à 2001. L'économie repose essentiellement sur le secteur tertiaire (51% du PIB total, suivi du secteur secondaire (21%) et le secteur primaire (20%). Le secteur du commerce était le plus représentatif avec 26,1% du secteur tertiaire.

Plus de la moitié de la population du Sénégal vit de l'agriculture, même si ce secteur ne représente que 11% du PIB du pays. Le secteur informel emploie beaucoup de personnes malgré l'apparition de signes de saturation pour les emplois non qualifiés. Les taux de chômage officiels ne reflètent pas la réalité, étant donné que 37,2% de la population inactive est composée de soi-disant "élèves et d'étudiants" même si ces derniers ne fréquentent aucun établissement scolaire. Le sous-emploi est aussi fréquent que les emplois sous-payés, une situation qui pousse 23% de la main-d'œuvre à entreprendre plus d'une activité économique.

**Tableau 1.1.4 Structure économique du Sénégal**

Secteur	PIB (milliards FCFA)			
	1996	% du PIB Total	2001	% du PIB Total
<b>Secteur Primaire</b>	489,5	22,9%	658,8	19,5%
Agriculture	261,1	12,2%	373,6	11,1%
Elevage	155,0	7,3%	200,7	5,9%
Pêche	47,0	2,2%	54,2	1,6%
Exploitation Forestière	26,3	1,2%	30,3	0,9%
<b>Secteur Secondaire</b>	460,7	21,6%	702,5	20,8%
Mines	20,3	1,0%	32,4	1,0%
Pétrole	18,5	0,9%	37,0	1,1%
Energie	52,6	2,5%	78,3	2,3%
Travaux Publics	85,8	4,0%	149,0	4,4%
Autres Industries	283,6	13,3%	405,9	12,0%
<b>Secteur Tertiaire</b>	1.185,5	55,5%	1.724,0	51,0%
Transport & Télécom	246,2	11,5%	397,4	11,8%
Commerce	625,4	29,3%	881,7	26,1%
Autres Services	314,0	14,7%	444,9	13,2%
<b>Services Non-Commerciaux</b>	236,1	11,1%	295,6	8,7%
Famille	30,8	1,4%	37,1	1,1%
Administration	205,2	9,6%	258,4	7,6%
<b>PNB Total</b>	2.135,7	100,0%	3.380,9	100,0%

Source: DPS Ministère de l'Economie et des Finances

En ce qui concerne la dette, le Sénégal était l'un des 6 pays pauvres les plus endettés (PPE) à avoir atteint, en juin 2000, ses "points décisifs" dans le cadre de l'Initiative pour l'Amélioration de la situation des PPE, ce qui lui a valu de bénéficier d'un programme d'allègement de la dette de 800 millions de dollars du FMI et de la Banque Mondiale.

Néanmoins, le service de la dette représente encore 5% du PIB, un chiffre plus élevé que les dépenses publiques pour les secteurs de l'Education (3,7%) ou de la Santé (2,6%).

## 1.2 Kaolack et Tambacounda

### 1.2.1 Divisions administratives

Chacune des deux régions ciblées par l'Etude, à savoir Kaolack et Tambacounda, compte trois départements comme l'indique le tableau ci-dessous. Le département de Kaolack comprend 10 Arrondissements répartis en six Communes et 41 Communautés Rurales. Tambacounda compte 13 Arrondissements répartis en trois Communes et 35 Communautés Rurales.

Tableau 1.1.5 Divisions administratives

Région	Kaolack	Tambacounda
Département	3	3
Arrondissement	10	13
Commune	6	3
Communauté Rurale	41	35

### 1.2.2 Population et superficie

Le tableau 1.1.6 est relatif à la population et à la superficie de Kaolack et de Tambacounda. La superficie de Kaolack est de 16,010 km<sup>2</sup> (8,1% du territoire national) alors que Tambacounda s'étend sur 59.602 km<sup>2</sup> (30,3%). En 2001, Kaolack comptait 1.128.128 habitants (11,5% de la population nationale) et Tambacounda 530,332 habitants (5,4%). La densité de la population de Kaolack (70,5/km<sup>2</sup>) est plus élevée que celle de Tambacounda (8,9/km<sup>2</sup>) et de la moyenne nationale (49,8/km<sup>2</sup>). 71% de la population de Kaolack et 82% de celle de Tambacounda vivent en zone rurale.

**Tableau 1.1.6 Population et superficie de Kaolack et de Tambacounda**

Région/Année	1988	1999	2000	2001	Superficie (km <sup>2</sup> )
Kaolack	805.859	1.074.177	1.100.939	1.128.128	16.010
(zone rurale)		772.887	790.072	807.456	
Tambacounda	383.572	505.924	518.040	530.332	59.602
(zone rurale)		419.916	426.558	Pas de données	
Sénégal		9.302.162	9.582.542	9.802.775	196.720

Source: recensement de 1988 et MFPE

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le nombre total d'enfants de 0 à 6 ans était respectivement de 255.365 et 129.899 pour Kaolack et Tambacounda en 2000. Le nombre d'enfants à Kaolack (23,2%) et à Tambacounda (25,1%) était relativement plus élevé que la moyenne nationale (20,9%). La répartition par sexe de la population est presque égale dans chacune des deux régions.

**Tableau 1.1.7 Nombre d'enfants de 0 à 6 ans pour Kaolack et Tambacounda (2000)**

Région	Kaolack			Tambacounda			Sénégal
Sexe	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total
Population	126.062	129.303	255.365	64.782	65.117	129.899	2.000.726

Source: MICS 2000

La représentativité des groupes ethniques n'est pas la même à Kaolack et à Tambacounda. Les Wolof sont majoritaires à Kaolack (62%), suivis des Pulaar (19%) et des Sérères (11%); alors qu'à Tambacounda, les Pulaars (46%) sont majoritaires, suivis des Mandingues (17%) et des Sarakholés (11%) comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 1.1.8 Représentativité des groupes ethniques**

Groupes Ethniques	Wolof	Pulaar	Sérère	Bambara	Mandingue	Autres	Sarakholé	Total
Koalas	62.4	19.3	11.8	2.4	0.5	3.6	0	100
Tambacounda	8.8	46.4	3.1	3.2	17.4	9.9	11.2	100

Source: RGPH 1988

### 1.2.3 Industrie régionale

L'agriculture et l'élevage jouent un rôle très important à Kaolack et à Tambacounda. Les deux régions peuvent développer la production agricole, mais la surface des terres cultivées est très réduite. En 1992, elle était de 58% à Kaolack et seulement 2% à Tambacounda.

**Tableau 1.1.9 Terres cultivables à Kaolack et Tambacounda**

Région	Kaolack	Tambacounda
Terres cultivables (ha)	1.151.135	4.912.320
Terres cultivées (ha)	671.866	122.460

Source: DAT 1992



Le tableau ci-dessous indique que les principaux produits agricoles des régions de Kaolack et Tambacounda sont l'arachide (culture commerciale) et le mil (culture vivrière). La production d'arachide et de mil est plus importante à Kaolack qu'à Tambacounda car Kaolack est mieux équipé en infrastructures agricoles.

**Tableau 1.1.10 Produits agricoles des régions de Kaolack et Tambacounda**

Région	Kaolack 2000/01			Tambacounda 1999		
	Surface (ha)	Production (t)	Kg/ha	Superficie (ha)	Production (t)	kg/ha
Arachides*	267.155	317.169	1.187	64.343	84.588	760.6
Coton	1.851	880	475	8.229	4.937	599
Mil	220.974	234.817	1.063	42.665	34.929	818
Sorgho	30.446	25.602	841	55.369	52.147	941
Mais	20.139	26.477	1.315	18.777	19.038	1.013
Niébé	8.707	3.483	400	1.791	1.090	608

Note: \* y compris le type d'arachide ARB

Source: DRDR-KK, Octobre 2000

L'élevage des bovins, ovins et des caprins utilise de vastes pâturages, qui sont aussi importants pour les paysans des deux régions qui en tirent leurs revenus, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Les paysans locaux font de l'aviculture dans leur arrière cour, en vue de générer des revenus et avoir des œufs pour la nutrition des enfants.

**Tableau 1.1.11 Cheptel**

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Chevaux	Anes	Porcs	Volaille
Kaolack*	307.480	646.379	538.908	100.000	85.605	10.409	1.914.491
Tambacounda**	686.055	1.132.160	876.423	21.744	47.152	Pas de données	Pas de données

Note: \* 2000, \*\*1999

Source: I.R.Elevage-KL

#### 1.2.4 Niveau de pauvreté

Le tableau suivant montre le niveau de pauvreté dans les régions de Kaolack et Tambacounda. Le taux de pauvreté est très élevé dans ces deux régions, par rapport à la moyenne nationale. Il touche environ 88% de la population totale de Kaolack ; et 92% de celle de Tambacounda. Près de la moitié de la population totale des démunis à Tambacounda et à Kaolack est très pauvre, même si la moyenne nationale est inférieure à 30%. Le taux de pauvreté chez les hommes est légèrement plus élevé que celui des femmes au Sénégal.

**Tableau 1.1.12 Index de pauvreté par région et par sexe (%)**

	Kaolack	Tambacounda	Homme	Femme	Sénégal
Population pauvre	39.7	36.4	45.2	45.3	45.2
Population très pauvre	48.6	55.9	31.4	22.9	29.7
Total de la population pauvre	88.3	92.3	76.6	68.2	74.9

Source: Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal, 2001

Plus de 80% de la population dans les régions de Kaolack et Tambacounda n'ont pas constaté d'amélioration de leur état de pauvreté pendant les cinq dernières années, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Par contre, 66% de la population dans ces deux régions affirment que leur état de pauvreté a empiré.

**Tableau 1.1.13 Changement dans la perception de la pauvreté durant les 5 années 1996-2000 (%)**

	Kaolack	Tambacounda	Hommes	Femmes	Sénégal
(1) Amélioration	16.4	16.6	18.3	17.7	18.2
(2) Aucune	13.3	9.3	12.4	14.9	12.9
(3) Détérioration	66.9	72.9	65.3	61.6	64.6
(4) Ne savent pas	3.4	1.2	4.0	5.8	4.3
Total	100	100	100	100	100

Source: Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal, 2001

Le tableau 1.1.14 montre la satisfaction des besoins fondamentaux des ménages. Les populations locales des deux régions ont constaté une faible satisfaction de leurs besoins fondamentaux sur le plan des soins en matière de santé et d'éducation, par rapport même à la moyenne nationale. Le taux de satisfaction est très faible sur le plan des soins de santé et de l'éducation à Kaolack.

**Tableau 1.1.14 Satisfaction des besoins fondamentaux des ménages (%)**

	Kaolack	Tambacounda	Hommes	Femmes	Sénégal
(1) Nourriture	10.6	14.1	20.0	26.5	21.3
(2) Habitation	15.0	36.8	25.8	34.8	27.5
(3) Habillement	12.9	14.6	23.9	31.7	25.4
(4) Soins de santé	7.7	14.5	18.5	23.7	19.5
(5) Education	14.9	28.0	27.8	30.7	28.4
(6) Revenus	4.4	5.9	13.3	19.4	14.5

Source: Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal, 2001

Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté les populations locales ont des priorités. Les grands secteurs prioritaires pour la région de Kaolack sont la réduction du prix au consommateur (18%), la santé (16%) et l'emploi des jeunes (14%); tandis qu'à

Tambacounda, c'est la santé (15%), l'autosuffisance alimentaire (15%) et l'emploi des jeunes (12%). L'éducation et la santé sont considérées comme des secteurs importants dans la lutte contre la pauvreté à Kaolack et à Tambacounda. Il n'y a pas une grande différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les secteurs prioritaires.

**Tableau 1.1.15 Secteurs prioritaires dans la lutte contre la pauvreté (%)**

	Kaolack	Tambacounda	Hommes	Femmes	Sénégal
(1) Education	11.8	11.4	11.0	12.5	11.3
(2) Emploi des jeunes	14.7	12.9	19.2	24.0	20.1
(3) Santé	16.4	15.6	17.7	17.6	17.7
(4) Réduction du prix au consommateur	18.1	10.6	18.3	21.1	18.9
(5) Accès au crédit	7.1	7.7	6.9	6.7	6.9
(6) Augmentation du revenu agricole	10.3	12.4	7.8	3.6	7.0
(7) Sécurité	2.6	2.0	3.3	2.7	3.2
(8) Autosuffisance alimentaire	5.6	15.3	7.1	6.9	7.0
(9) Transport	4.7	9.5	5.9	3.5	5.4
(10) Autres	8.8	2.7	2.7	1.3	2.5
Total	100	100	100	100	100

Source: Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal, 2001

## CHAPITRE 2 EDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

### 2.1 Education au Sénégal

#### 2.1.1 Présentation du système éducatif

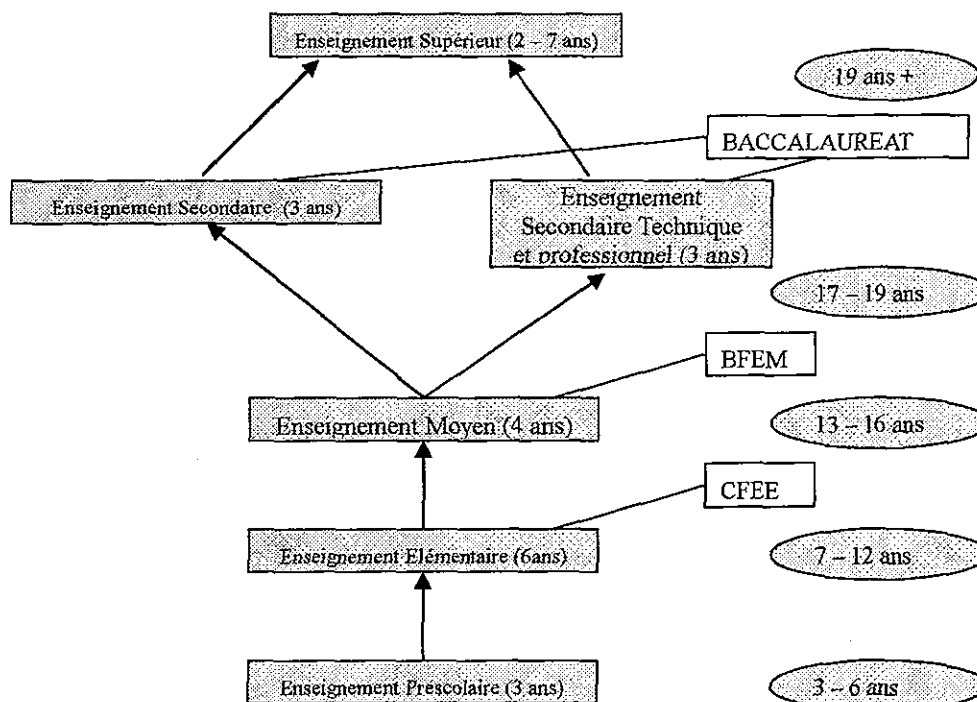
##### (1) Structure globale

L'organigramme ci-après, indique les différents niveaux du système éducatif à savoir :

- L'éducation préscolaire
- L'enseignement élémentaire
- L'enseignement moyen
- L'enseignement secondaire general
- L'enseignement secondaire technique et professionnel
- L'enseignement supérieur

Pour chaque niveau, il est précisé la tranche d'âge concernée, la durée des études et s'il y a lieu le diplôme marquant la fin du cycle :

Figure 1.2.1 Le système éducatif national



La situation courante de chaque niveau d'éducation est brièvement récapitulé ci-dessous.

## (2) L'enseignement élémentaire

Le but visé à travers l'éducation préscolaire est de préparer l'enfant à bénéficier de l'enseignement élémentaire dans les meilleures conditions qui soient. C'est à dire de faire acquérir aux enfants de 7 à 12 ans les connaissances de base : lecture, écriture, connaissance du milieu et savoirs utiles et indispensables pour mieux vivre en communauté. D'une durée de six ans, l'enseignement élémentaire se subdivise en : cours d'initiation (CI), cours préparatoire (CP), cours élémentaire première année (CE1), cours élémentaire deuxième année (CE2), cours moyen première année (CM1) et cours moyen deuxième année (CM2). Considéré comme un sous-secteur prioritaire, l'enseignement élémentaire a connu un développement prodigieux ces dernières années. Entre 1995 et 1999, les effectifs des enfants nouvellement admis en première année, sont passés de 187 256 à 244,374 élèves, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 6,9%.

**Tableau 1.2.1 Répartition des enfants nouvellement inscrits au cours d'initiation (CI)**

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00
<b>GARÇONS</b>	99 954	104 970	102 140	101 184	125 805
<b>FILLES</b>	87 302	94 396	91 711	88 918	118 569
<b>TOTAL</b>	<b>187 256</b>	<b>199 366</b>	<b>193 851</b>	<b>190 102</b>	<b>244 374</b>

Source : ME (DPRE)

Cependant, il importe de noter que le taux de scolarisation des filles demeure toujours faible. Le taux de scolarisation chez les filles dépasse la moyenne nationale dans la région de Tambacounda alors qu'il est nettement en dessous de la moyenne nationale dans la région de Kaolack.

**Tableau 1.2.2 Taux brut de scolarisation à l'élémentaire**

	1990/1991			1999/2000		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
<b>Dakar</b>	105,0	88,7	96,60	88,9	83,6	86,25
<b>Dioumbel</b>	35,6	20,1	27,60	44,9	36,1	40,42
<b>Fatick</b>	56,7	40,2	48,60	57,1	51,6	54,46
<b>Kaolack</b>	48,7	28,5	37,90	48,6	40,0	44,25
<b>Kolda</b>	58,1	25,6	42,20	91,5	61,1	76,82
<b>Louga</b>	47,2	25,1	37,00	63,5	48,7	55,94
<b>St-Louis</b>	60,3	44,3	52,20	76,2	74,2	75,18
<b>Tamba</b>	44,3	25,0	34,70	88,2	64,6	76,32
<b>Thiès</b>	71,4	51,1	61,30	74,1	65,2	69,63
<b>Ziguinchor</b>	115,0	85,6	101,00	105,6	92,1	99,14
<b>SENEGAL</b>	<b>68,0</b>	<b>49,0</b>	<b>58,50</b>	<b>73,5</b>	<b>63,0</b>	<b>68,30</b>

Source : ME (DPRE)

Dans l'enseignement élémentaire, les taux de redoublement se situent entre 10,5% au CI et 15,7% au CM1. Une pointe de 28,8% est observée au CM2, due certainement au caractère sélectif du concours d'entrée en sixième. D'une manière générale, le taux de redoublement des filles est supérieur à celui des garçons quelque soit le niveau d'étude. Par ailleurs, on note l'augmentation progressive du taux de redoublement des filles entre le CI et le CM2 (10,7% contre 29,9%).

**Tableau 1.2.3 Evolution des taux de redoublement par sexe et par niveau**

	CI			CE1			CE2			CM1			CM2					
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T			
1993/96	11,0	11,4	11,2	10,9	11,6	11,2	12,3	13,2	12,7	12,2	13,4	12,7	14,9	16,5	15,6	29,5	31,4	30,2
1996/97	9,6	9,9	9,7	11,8	9,4	11,9	12,1	12,0	12,3	11,9	13,0	12,8	14,3	16,9	15,9	28,2	29,7	28,8
1997/98	10,0	10,2	10,1	10,8	10,8	10,7	12,7	13,3	13,0	12,1	13,0	12,5	15,2	16,7	15,0	28,1	29,5	28,7
1998/99	10,0	10,6	10,3	10,5	10,8	10,6	11,4	12,1	11,7	13,0	13,8	13,4	14,7	16,3	15,4	26,9	28,8	27,7
1999/00	10,8	11,3	11,0	11,4	11,4	11,4	11,6	12,1	11,8	12,1	12,8	12,4	15,9	17,9	16,8	27,5	30,2	28,6
Taux	10,4	10,7	10,5	11,1	10,8	11,2	12,0	12,5	12,3	12,1	13,2	12,5	15,0	16,9	15,7	28,1	29,9	28,8
Evolution																		

Source : ME (DPRE)

L'analyse des taux d'abandon par sexe dans l'élémentaire indique la forte déperdition qui caractérise l'effectif des filles. Le taux d'abandon des filles s'élève à 13,8% et 21,7% respectivement au CE1 et CE2 qui sont les classes les plus touchées contre 9,9 et 16,4 pour les garçons.

### (3) L'enseignement moyen

L'enseignement moyen est le premier des deux cycles que comporte le second degré. Il est dispensé dans les collèges d'enseignement moyen (CEM) dont le cycle dure 4 ans (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). Il accueille le groupe d'âge des enfants âgés de 13 à 16 ans. En l'an 2000, le taux de transition entre l'élémentaire et le moyen s'élevait à 36,1%. L'enseignement moyen est le seul sous-secteur où les établissements privés sont aussi nombreux que ceux du public (233 contre 230 collèges en l'an 2000). Durant la même période, on comptait respectivement 52 783 et 142 229 élèves dans les collèges privés et publics. La dernière année d'étude y est sanctionnée par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Les sortants sont orientés soit vers l'enseignement secondaire général soit vers l'enseignement technique et professionnel.

### (4) L'enseignement secondaire général

Il comprend 3 années d'études : la seconde, la première et la terminale. Il est composé d'une série littéraire « L » munie de deux options (L1 et L2) et une série scientifique « S » qui également dispose de deux options (S1 et S2) regroupant soit les sciences

économiques et expérimentales soit les mathématiques. En l'an 2000, le taux de transition entre le moyen et le secondaire s'élevait à 53,3%. Durant la même année, 116 lycées ont été recensés dont 52 relevaient du secteur public. Ces derniers accueilleraient 83% des effectifs globaux qui s'élevaient à 37 000 élèves. La fin des études est sanctionnée par le Baccalauréat qui donne accès à l'enseignement supérieur.

#### **(5) L'Enseignement technique et formation professionnelle**

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle comprend : 8 lycées techniques développant pour la plupart des filières de formation professionnelle (commerce, agriculture, industrie et mine) et une centaine de centres de formation en agriculture, élevage, pêche et artisanat. En l'an 2000, 4425 élèves étaient accueillis dans les établissements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dont 590 étaient inscrits dans des structures privées composées essentiellement d'établissements à filières commerciales. Le sous-secteur est caractérisé, ces dernières années, par une baisse régulière des effectifs.

#### **(6) L'Enseignement supérieur**

L'enseignement comprend un réseau d'universités, d'institutions et de grandes écoles. La durée de la formation varie d'un établissement à un autre et elle est parfois subdivisée en cycle court ou long. Ces établissements entretiennent de plus en plus des relations avec les universités étrangères d'Europe et d'Amérique du Nord. Enfin, depuis le début des années 90, on assiste à l'éclosion d'un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur privé. L'enseignement supérieur est caractérisé par de profonds déséquilibres dans la répartition des effectifs entre les facultés. Ainsi, seulement 21% des effectifs des deux universités publiques (plus de 20 000 étudiants) sont inscrits dans les facultés de médecine, de pharmacie d'économie et de gestion tandis que 80% des étudiants sont accueillis dans les facultés de lettres et de sciences humaines.

### **2.1.2 Education préscolaire**

Au Sénégal, la petite enfance (0-6ans) représente 26% des effectifs de la population. Ceci est le produit d'une forte fécondité et de la baisse considérable de la mortalité infanto-juvénile. L'effectif total de cette classe d'âge était estimé à 2 000 000 enfants en l'an 2000 dont 850 000 enfants ayant atteint l'âge d'être admis dans un établissement préscolaire (3-6 ans). En l'an 2000, seulement 2,7% des enfants sont accueillis dans les établissements du préscolaire. Les objectifs du sous-secteur sont fixés par la loi d'orientation 91-22 du 16 février 1991. Ils visent à :

- ancrer les enfants dans les langues et les valeurs culturelles nationales en vue de consolider leur identité et de les prémunir contre les risques d'aliénation culturelle ;
- favoriser le développement de leurs différentes aptitudes psychomotrices, intellectuelles et sociales pour leur permettre d'épanouir leur personnalité propre et de construire les bases des apprentissages scolaires ;
- préparer à la vie scolaire par des méthodes appropriées les jeunes enfants qui n'ont pas encore l'âge de la scolarité élémentaire.

**Tableau 1.2.4 Répartition des enfants de 0 à 6 ans par région**

REGIONS <sup>1</sup>	GARCONS	FILLES	TOTAL
Dakar	228 175	224 926	453 101
Diourbel	74 912	82 640	157 552
Fatick	80 111	79 839	159 950
Kaolack	126 062	129 303	255 365
Kolda	77 651	73 186	150 837
Louga	65 162	63 592	128 754
St-Louis	100 514	97 954	198 468
Tamba	64 782	65 117	129 899
Thiès	135 980	125 473	261 453
Ziguinchor	48 838	50 882	99 720
<b>SENEGAL</b>	<b>1 002 187</b>	<b>992 912</b>	<b>1 995 099</b>

Source : MICS, 2000

La petite enfance dispose d'un réseau de structures d'accueil comprenant les garderies, les écoles maternelles et les jardins d'enfants. Jusqu'en 1978, l'éducation préscolaire était essentiellement composée d'établissements privés notamment de jardins d'enfants. On ne comptait à l'époque que trois structures publiques (écoles maternelles) dont deux à Dakar et une à Ziguinchor. Par la suite le réseau s'est progressivement développé.

Les jardins d'enfants sont gérés par des promoteurs privés laïcs s'appuyant sur un mode de fonctionnement qui leur est propre. Le personnel chargé de l'encadrement des enfants n'est pas forcément titulaire d'un diplôme professionnel. Bien qu'on remarque des dérapages dans la conduite des activités (non-respect stricte de la réglementation et utilisation du français à la place de la langue maternelle...), les jardins d'enfants poursuivent les mêmes objectifs que les écoles maternelles. Cependant, ils se singularisent par le coût élevé des frais d'inscription et de scolarisation.

Les écoles maternelles sont placées sous la tutelle de l'Etat et sont dirigées par des directeurs d'écoles pour le volet administratif et pédagogique et une Association

<sup>1</sup> En février 2002, le nombre de régions est passé de dix à onze avec la création de la région de Matam.



régionale des parents d'élèves de la maternelle (ARPEM)<sup>2</sup> pour la gestion financière. Les cotisations mensuelles versées par les parents d'élèves permettent d'assurer les salaires du personnel subalterne (femmes de charge et gardiens). Par contre, la rémunération des éducateurs qui sont tous des fonctionnaires est totalement prise en charge par l'Etat. Les éducateurs qui sont recrutés à partir du BFEM ou du Baccalauréat bénéficient d'une formation appropriée dans des écoles spécialisées.

Les garderies ont pour mission d'assurer la surveillance et la garde des enfants. Le niveau académique n'est pas un facteur déterminant dans le recrutement du personnel. Dans ces structures sont menées des activités d'occupation des enfants mais aujourd'hui, les garderies ont évolué et s'adonnent à des activités d'éducation pures intégrant des disciplines enseignées dans les écoles maternelles en l'absence de toute formation du personnel. Les garderies se caractérisent par le non-respect de normes (ratio enfants/classe, ratio enfants/toilettes et superficie par enfants... Le plus souvent, les enfants sont accueillis dans des structures inadaptées où il n'existe aucune règle de sécurité.

### 2.1.3 Infrastructures et effectifs

S'articulant autour de trois sections (petite, moyenne et grande), l'éducation préscolaire prépare l'enfant à accéder dans les meilleures conditions à l'enseignement élémentaire. Durant l'année scolaire 2000/2001, le préscolaire comprenait 394 établissements dont plus de 77% relevaient du secteur privé (jardins d'enfants et garderies)<sup>3</sup>. Près de la moitié des établissements sont implantés dans la région de Dakar (194).

Par contre, dans les régions les moins urbanisées, les écoles sont très rares. Ainsi, seulement une dizaine d'établissements existent dans chacune des régions de Diourbel, de Fatick et de Louga. Les sections suivent bien entendu les mêmes tendances. Elles sont plus nombreuses dans les régions à forte concentration d'écoles maternelles et la plupart de celles-ci ont un cycle complet notamment les trois sections, ce qui assure aux enfants une éducation préscolaire stable et complète. Cependant, l'état de dégradation avancé d'un bon nombre d'écoles nécessite une intervention rapide des autorités afin de permettre aux enfants et aux éducateurs de travailler dans d'excellentes conditions offrant toutes les garanties de sécurité.

---

<sup>2</sup> Au niveau national, il existe une Fédération nationale des Associations des parents d'élèves de la maternelle (FENAPEM)

<sup>3</sup> On compte respectivement 123 et 184 garderies sur l'ensemble du territoire national.

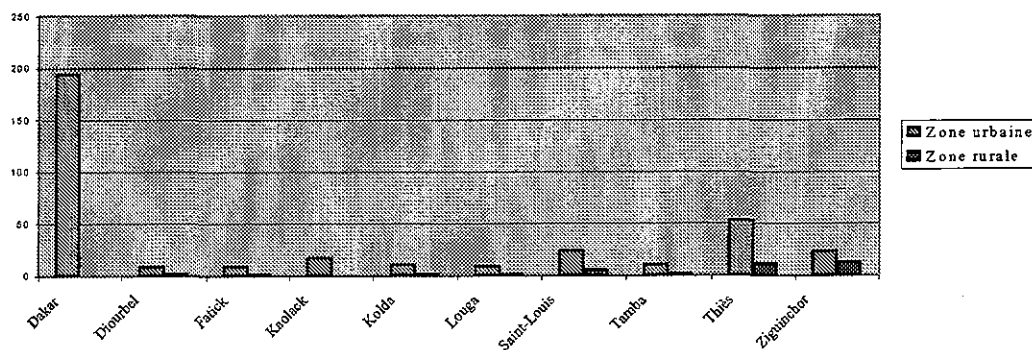
**Tableau 1.2.5 Distribution régionale des institutions préscolaires et des sections en 2001**

RÉGIONS	ESTABLISSEMENTS			SECTIONS		
	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
Dakar	15	179	194	51	540	591
Diaubel	6	4	10	19	10	29
Fatick	6	4	10	20	15	35
Kaolack	4	13	17	13	40	53
Kolda	7	5	12	23	13	36
Louga	6	4	10	18	12	30
St-Louis	16	13	29	44	39	83
Tamba	5	7	12	16	18	34
Thiès	9	55	64	30	209	239
Ziguinchor	13	23	36	37	65	102
SENEGAL	87	307	394	271	961	1,232

Source : ME (DPRE)

Sur les 394 écoles maternelles existantes (public et privé), 37 seulement sont localisées en milieu rural. Dakar et Kaolack ne disposent pas d'écoles dans leur zone rurale. Environ 65% des établissements recensés en milieu rural se trouvent dans deux régions, à savoir Ziguinchor (13) et Thiès (11). D'une manière générale, le réseau d'écoles maternelles en milieu rural est très faible. Cette situation regrettable compromet gravement la politique de l'Etat en matière d'équité, de justice sociale et d'égalité des chances.

**Figure 1.2.2 Distribution des Institutions préscolaires en milieu urbaine et rurale en 2001**



Source : ME/DPRE

Ces disparités entre zones urbaine et rurale dans la répartition des écoles sont bien reflétées par les effectifs. En effet, seulement 8% des enfants du préscolaire sont accueillis dans les écoles maternelles rurales. Par ailleurs, il importe de noter la part importante des filles par rapport aux effectifs globaux. Au niveau national, elles représentent 52% des effectifs. Toutefois, dans deux régions sur dix, notamment à Kolda (48%) et Ziguinchor (49%) la part des filles n'atteint pas 50% des effectifs globaux. Les filles sont plus nombreuses à Kaolack (56%) et à Thiès (55%). Apparemment le

problème de genre ne se pose pas au niveau de l'éducation préscolaire. Entre 1995 et l'an 2000, les effectifs sont passés de 19 233 à 31 650 élèves, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 10,4%.

Tableau 1.2.6 Evolution des effectifs de l'éducation préscolaire entre 1995/96 et 2000/2001

REGIONS	EFFECTIFS (95/96)			EFFECTIFS (00 /01)		
	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
Dakar	1,249	8,608	9,857	1,754	14,760	16,514
Diourbel	654	18	672	521	129	650
Fatick	546	0	546	544	211	755
Kaolack	327	523	850	446	702	1,148
Kolda	538	174	712	749	279	1,028
Louga	656	84	740	647	442	1,089
St-Louis	654	536	1,190	951	888	1,839
Tamba	606	61	667	844	381	1,225
Thiès	857	1,409	2,266	783	3,939	4,722
Ziguinchor	1,240	493	1,733	1,186	1,494	2,680
SENEGAL	7,327	11,906	19,233	8,425	23,225	31,650

Source : ME (DPRE)

## 2.2 Plan de développement et politique du gouvernement

C'est à partir de 1998 que l'Etat sénégalais a engagé la préparation du Programme décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)<sup>4</sup> qui fixe les nouvelles orientations du gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Le PDEF qui couvre l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation a été donc initié par l'Etat en collaboration avec les partenaires financiers, la société civile et les syndicats d'enseignants afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif. Ainsi, il comprend une importante sous-composante sur le développement de la petite enfance (DPE) dont les objectifs visent à :

- élargir l'accès en variant et en adaptant les structures de prise en charge de la petite enfance, notamment la frange défavorisée
- réadapter le curriculum avec l'intégration des volets santé et nutrition en plus de l'éducation
- expérimenter de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance
- innover dans le recrutement et la gestion du personnel enseignant

<sup>4</sup> Le Programme décennal de l'Education et de la Formation a été conçu dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Celle-ci procède de la volonté du système onusien d'appuyer en Afrique des secteurs aussi importants pour le développement que l'éducation, la santé, l'agriculture... Planifié sur une période de dix ans (2000/2010), le PDEF privilégie l'approche participative et couvre tous les niveaux d'enseignement de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Il s'articule autour de trois axes stratégiques portant sur l'accès, la qualité et la gestion. Son financement sera assuré par l'Etat et divers partenaires dont la JICA, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'OPEP...

La sous-composante sur le développement de la petite enfance (DPE) sera co-financée par l'Etat, la Banque africaine de développement, l'IDA et le Fonds nordique. Il convient de signaler que dans le plan d'opérations du budget annuel de l'an 2001 du PDEF (volet « Petite enfance »), reconduit en l'an 2002 faute d'exécution effective<sup>5</sup>, il avait été prévu 78, 4 millions de francs CFA pour l'amélioration de l'accès (Réhabilitation/extension de 27 unités de DPE et missions de sélection des opérateurs) et 151,86 millions de FCFA en vue du renforcement de la qualité (Réadaptation du curriculum, formation des monitrices, formation aux techniques de fabrication de matériels didactiques...).

Le tableau ci-après indique les coûts du PDEF par niveau pendant la première phase (2001/2004). Les dépenses destinées à l'éducation préscolaire représentent 10% des coûts globaux.

**Tableau 1.2.7 Répartition des dépenses du PDEF par sous- secteur ( en millions de FCFA)**

Depenses du PDEF	2001	2002	2003	2004	Total
<b>Préscolaire</b>	2,353	2,603	2,894	3,230	11,080
Fonctionnement	1,923	2,128	2,367	2,644	9,062
Investissement	430	475	526	586	2,018
<b>Elémentaire</b>	6,833	7,492	8,265	9,172	31,761
Fonctionnement	4,702	5,140	5,655	6,261	21,758
Investissement	2,131	2,352	2,610	2,910	10,003
<b>Moyen</b>	7,690	7,171	7,466	7,673	30,000
Fonctionnement	7,300	6,741	6,903	7,030	27,973
Investissement	390	429	563	644	2,027
<b>Secondaire Général</b>	3,383	3,089	3,240	3,533	13,244
Fonctionnement	2,778	2,626	2,815	3,045	11,263
Investissement	605	463	425	488	1,981
<b>Secondaire Technique</b>	141	138	214	266	760
Fonctionnement	132	129	150	187	598
Investissement	9	9	65	79	162
<b>Secondaire Professionnel</b>	2,385	3,231	4,176	4,891	14,684
Fonctionnement	2,066	2,704	3,613	4,483	12,866
Investissement	319	527	564	408	1,817
<b>Supérieur</b>	1,532	1,706	1,902	2,125	7,266
Fonctionnement	1,532	1,706	1,902	2,125	7,266
Investissement	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	24,317	25,430	28,157	30,891	108,795
Fonctionnement	20,433	21,174	23,404	25,776	90,787
Investissement	3,884	4,256	4,753	5,115	18,008

Source : CREA

Le sous-secteur de l'enseignement préscolaire comprend trois phases qui en résumé se présentent comme suit :

- 1) La première phase (1999-2002) a pour but de développer et tester des modèles et des matériels à travers une recherche-action. Par ailleurs, une approche intégrée sera mise en œuvre pour tenir compte de la nutrition, de la santé, du

<sup>5</sup> L'atelier de validation du manuel de procédures a été la seule activité réalisée en l'an 2001

développement cognitif et psychosocial, ainsi que des stratégies d'alphabétisation de la famille mettant l'accent sur la transition vers la scolarisation au primaire. Le nouveau modèle intégré sera testé dans 180 centres DPE à créer. Il est également prévu le recrutement et la formation de 450 monitrices/moniteurs ;

- 2) Au cours de la deuxième phase (2003-2004), les initiatives de DPE testées positivement en phase I seront portées à plus grande échelle en étroite collaboration avec les différents acteurs. A la fin de cette phase, 5% des enfants âgés de 3 à 5 ans devraient être pris en compte.
- 3) L'objectif assigné à la troisième phase (2006-2009) est de contribuer au renforcement de la pérennité et de la reproduction des approches réussies de DPE. A ce stade, on devra aussi s'assurer que les activités de la petite enfance deviennent partie intégrante de la transition vers l'école élémentaire. Le pourcentage des enfants atteints par le programme sera de 10% en l'an 2010.

Le budget alloué dans le cadre du PDEF pour l'exercice 2004 est présenté ci-dessous :

**Tableau 1.2.8 Budget alloué dans le cadre du PDEF à l'éducation préscolaire pour l'exercice 2004**

(Million FCFA)

Rubriques	Activités	Montant	Partenaire
Accès	Achat et distribution de 180 kits scolaires	40,00	IDA
	Equipements (table banc)	45,00	IDA
	Matériel didactique (livres et cahiers)	65,00	IDA
Gestion	Subventions pour 5 opérateurs	15,00	IDA
	Activité de monitoring (formation, matériel d'expérimentation)	25,00	IDA
	Consultation à l'échelle nationale, relativement à l'évaluation pilote	1,56	IDA
	Visites de terrain	0,52	IDA
	Atelier d'évaluation à l'échelle régionale	1,04	IDA
Qualité	Formation initiale de 270 animateurs	70,22	IDA
	Initiatives communautaire d'éducation des enfants, des familles et des parents	150,00	UNICEF
	Formation au niveau central et gestion	7,36	IDA
	Formation continue: recyclage de 500 éducateurs et animateurs de la première génération	44,55	IDA
	Renforcement des capacités du personnel à l'échelle centrale et régionale, en matière de supervision	31,45	IDA
	Formation à l'échelle départementale	20,00	IDA
	Formation des formateurs (équipe technique pluri disciplinaire)	3,53	IDA
	Développement de modules de formation (éducation)	0,60	IDA
	Développement de modules (santé et nutrition)	0,60	IDA
	Développement de modules de formation (gestion communautaire)	0,60	IDA

Source: PDEF POBA 2004, MOE

## **(2) Document de politique de la petite enfance**

Au mois de mars 2004, la Version II du document de « Politique Nationale de développement Intégré de la Petite Enfance) » était déjà disponible mais devait faire l'objet d'un examen par l'Equipe de Planification du MDPCTP. Le forum prévu pour sa validation devait se tenir au mois d'avril ou mai 2004. certains éléments de ce document de politique sont décrit ci-dessous.

### 1) La vision de la petite enfance, selon les groupes d'âge

En s'appuyant une subdivision de l'enfance en plusieurs tranches d'âge, avec notamment la tranche de zéro à deux ans, celle de trois à cinq ans, celle de six à huit ans et les enfants à besoins spéciaux, le document définit les besoins respectifs de ces différents groupes. L'accent y est principalement mis sur la préservation des enfants et leurs mères contre un environnement physique austère, les maladies et la malnutrition. Pour chaque tranche d'âge, le document de politique définit une stratégie et des projets spécifiques.

### 2) Stratégies

L'Objectif global de la politique est de préserver tout enfant sénégalais, du nouveau-nés à l'enfant de huit ans d'une situation difficile et de leur garantir l'accès à des services appropriés et intégrés au sein de la famille et des infrastructures de DPE (Développement de la Petite Enfance) (P 48). Pour atteindre ces objectifs un nombre de sept stratégies fondamentales a été défini :

- Mise en place du cadre institutionnel nécessaire à l'intégration de toutes les activités liées à la DPE au Sénégal
- Renforcement de l'accès au infrastructures de DPE pour les enfants
- Promotion d'un système national de renforcement des capacités des parents et des familles
- Adoption d'un certain nombre de mesures pour protéger les jeunes enfants
- Développer la communication et le réseau intervenant dans le DPE
- Mettre en place des mécanismes pour le financement de la petite enfance ;  
et
- Améliorer la qualité des activités de DPE.

### 3) Programmes proposés

En s'appuyant sur les stratégies ci-dessus, les six programmes suivants ont été proposé :

Le programme de renforcement des infrastructures de développement intégré de la petite enfance en vue d'accroître le taux de préscolarisation et

améliorer la qualité des services.

Le programme national de renforcement des capacités des parents et des familles visant à garantir pour les parents et les familles la disponibilité de l'information et des mécanisme de soutien en vue de leur permettre d'agir adéquatement pour leurs enfants.

Le programme d'amélioration de la qualité des services destinés à la petite enfance visant à assurer la qualité des services au sein des familles et des infrastructures.

Le programme national de protection des jeune enfants visant à garantir pour tous les enfants une protection effective et leur permettre de jouir de leurs droits.

Le programme de communication et de mise en place d'un réseau de la petite enfance en vue du développement d'un plan opération de communication au sein du réseau des sponsors de la petite enfance afin de garantir la participation et l'implication communautaire.

Le programme de soutien de la petite enfance visant à garantir la disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

L'accent est mis sur l'approche holistique et intégrée, portant notamment sur l'éducation, la santé, la nutrition et la protection , pour sécuriser et améliorer l'environnement de la petite enfance.

#### 4) Cadre juridique et institutionnel

Le document de politique admet qu'il y a eu auparavant un dysfonctionnement institutionnel dans le dispositif de promotion du développement de la petite enfance. Les contraintes citées sont l'approche sectorielle, l'écart entre la prise de décision et la mise en œuvre des activités ainsi que l'absence de toute intervention concertée.

Pour la consolidation et la continuité des différentes activités menées autour du développement de la petite enfance, le document de politique propose la mise en place d'un Secrétariat National Permanent de la Petite Enfance (SNPE). Le SNPE regroupera la Ministère de l'Education, le Ministère de la santé, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, ainsi que les représentants des ONG, du secteur privé et les partenaires techniques.

Le document propose également la mise en place à l'échelle nationale d'une Commission Technique Nationale de la Petite Enfance et d'un Réseau National pour le Développement Intégré de la Petite Enfance RNDIPE. Il suggère également la mise en place d'institutions parallèles à l'échelle régionale.

Reste définir pour le document de politique, un plan de formation, un plan de recherche sur la petite enfance, un dispositif de suivi-évaluation ainsi qu'un schéma d'investissement en vue de la mise en œuvre des programmes et projets.

### **2.3 Institutions intervenant dans le développement de la petite enfance**

#### **2.3.1 Le Ministère de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits**

En novembre 2002, l'ancien Ministère de la Famille et de la Petite Enfance devenait le Ministère Délégué chargé du Préscolaire et de la Case des Tout-Petits. Par la suite en Décembre 2003, il est devenu le Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Education chargé de la Petite Enfance et de la Case des Tous-Petits (MDPECTP).

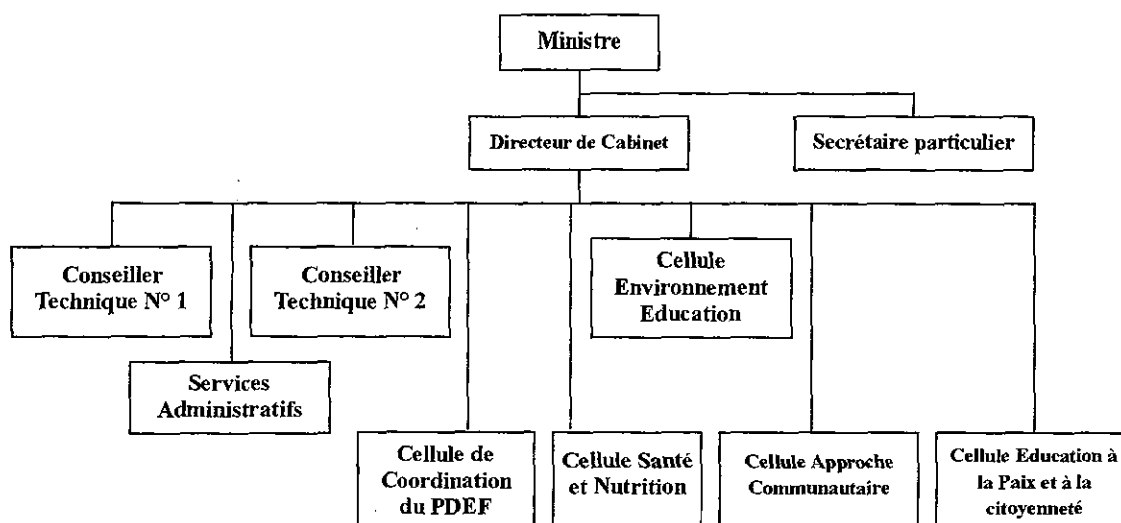
Les missions du MDPECTP sont notamment : 1) la mise en œuvre de la politique du chef de l'Etat concernant la Petite Enfance, reposant sur une approche holistique et intégrée, et 2) l'exécution technique des programmes de la Case des Tous-Petits. Le décret portant création du MDPECTP a été publié en août 2003 (n° 2003-666). Au total, le MDPECTP compte 26 agents, chargés de l'orientation, de la coordination et du monitoring des activités liées à la petite enfance. Le MDPECTP couvre six domaines de priorité : l'éducation, la santé et la nutrition, la communication, la mobilisation sociale, l'environnement et l'infrastructure. L'organisation actuelle (mars 2004) du MDPECTP se présente comme suit<sup>6</sup>:

---

<sup>6</sup> Le remaniement ministériel a été exécuté le 23 avril 2004. Selon le Décret présidentiel, MDPECTP est transformé en ANCTP (Agence Nationale de la Case des Tous Petits). Par contre, les détails ne sont pas encore décidés.



Figure 1.2.3 Organigramme du MFECMDPECTP



La cellule de Coordination du PDEF est responsable du monitoring des programmes et de la coordination du Groupe de Planification du Document de Politique de la Petite Enfance. Cette cellule comprend trois membres : un coordinateur, un inspecteur du préscolaire et un éducateur du préscolaire.

La Direction du Préscolaire (DEPS) est présentement rattachée au Ministère de l'Education . l'objectif principal de ce département est d'assurer le développement intégré de l'enfance en tenant compte de leur croissance cognitive, psychophysique et socio-affectif.

Les missions du Département sont : 1) conceptualiser et exécuter les instruments de revitalisation de l'éducation préscolaire conformément aux nouvelles orientations récemment définies pour le secteur ; 2) développer un système de coordination des acteurs de ce secteur ; 3) mettre en place une cadre réglementaire pour l'intervention du secteur privé dans l'éducation préscolaire ; 4) développer un curriculum de la petite enfance en tenant compte des besoins spécifiques des enfants en situation difficile; 5) promouvoir une mise à contribution optimale des services décentralisés ; et 6) promouvoir l'implication des anciens agents d'éducation admis à la retraite, dans le secteur.

Le département est présentement fortement impliqué dans le développement de curriculum ciblant la tranche des trois à six ans, Projet PAMISEC<sup>7</sup>, sous la conduite de la DEPPE (Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education) du Ministère de l'Education. En février 2007, le curriculum de l'éducation préscolaire a été mis en

<sup>7</sup> Projet d'Appui à la Mise à l'Essai de Curriculum

expérimentation dans un certains nombre d'institutions préscolaires et la phase d'expansion est attendue pour 2006.

La Cellule Santé et Nutrition est responsable de la formulation des stratégies de prise en charge sanitaire et de nutrition de la petite enfance, de la mise en œuvre et du monitoring/évaluation des programmes et projets y afférent au niveau des CTP. La Cellule Education à l'Environnement est responsable de l'intégration de thèmes d'éducation environnementale, telle que le reboisement au niveau des structures d'éducation de la petite enfance, dont la CTP. La cellule Approche Communautaire œuvre pour l'institutionnalisation de la petite enfance à tous les niveaux; promouvoir l'intégration de la petite enfance dans les politiques sociales aux niveaux national et régional et susciter un partenariat entre le secteur privé et les collectivités locales. La Cellule Education à la Paix et à la Citoyenneté cible la possibilité d'intégrer les questions relativement récentes telles que la paix et la citoyenneté dans les activités d'éducation préscolaire menées dans le pays.

A l'échelle régionale, il y a un Coordinateur Régional dans chaque Région et un service de la Petite Enfance et de la CTP dans chaque département. Le pays compte au total 50 inspecteurs du préscolaire, chargés de la gestion des activités éducatives menées au niveau des structures et institutions ainsi que de la formation initiale et continue des éducateurs.

#### **2.4 Les Ministère Intervenant dans l'éducation de la petite enfance**

Jusqu'en 2001, le Ministère de l'Education avait en charge l'éducation préscolaire des enfants âgés de 3 à 6 ans. A ce titre, il gérait les établissements publics ou privés accueillant cette tranche d'âge ainsi que le personnel enseignant et les inspecteurs relevant de ce sous secteur. Ce dernier vient d'être placé sous la tutelle du Ministère de la Famille et de la Petite Enfance. Cependant, la gestion du PDEF qui comprend une importante composante sur la petite enfance est toujours assurée par le Ministère de l'Education qui a sous sa tutelle l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et secondaire général ainsi que l'enseignement supérieur<sup>8</sup>.

Par ailleurs, il importe de souligner les actions que mène en direction de la petite enfance, le Ministère du Développement Social et de la Solidarité nationale(MDSSN)<sup>9</sup>. Il s'agit notamment de l'aide aux familles pauvres et déshéritées ainsi que de

---

<sup>8</sup> L'enseignement technique et la formation professionnelle relèvent du Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues nationales.

<sup>9</sup> Le MDSSN est devenu la Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale

l'assistance accordée aux jeunes handicapés. A cet égard, le rôle joué par les Centres de Protection et de Réinsertion Sociale, sous tutelle du MDSSN est très important.

Figure 1.2.4 Organigramme du ME

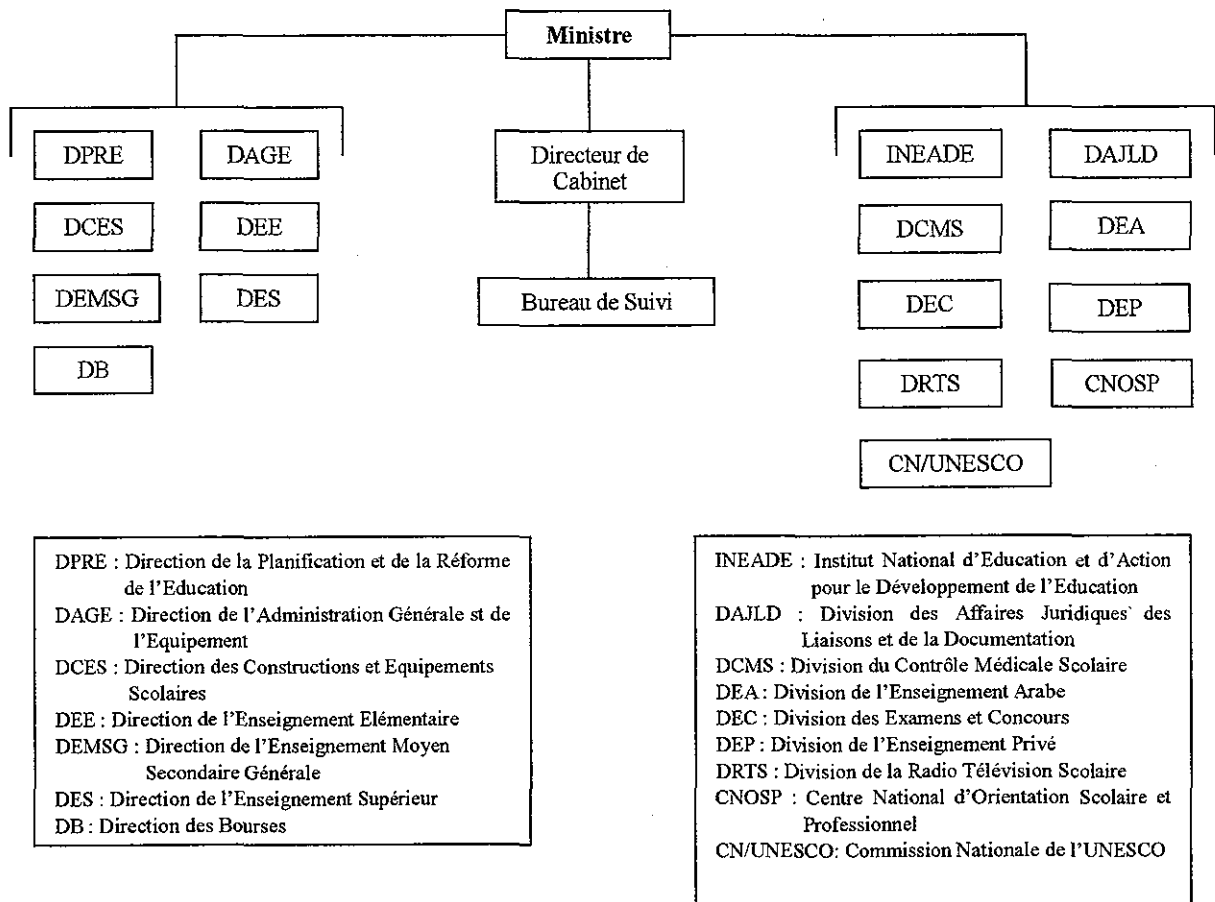
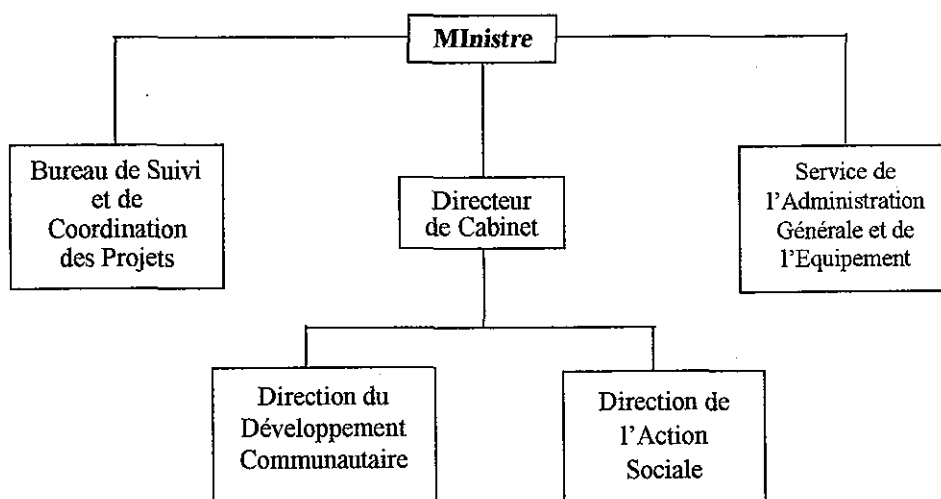


Figure 1.2.5 Organigramme du MDSSN



## 2.5 Financement de l'éducation préscolaire

Le budget global du Ministère de l'Education et celui du MDPECTP pour les exercices 2003 et 2004 sont récapitulés dans le tableau suivant :

**Tableau 1.2.9 Budgets du ME et du MDPECTP en 2003 et en 2004 (FCFA)**

	2003	2004
Education (total)	127 267 048 000	146 156 188 000
Education Préscolaire	496 341 487	613 855 990
Part de EPE dans l'Education	0,39%	0,42%

Source: MECCTP

Bien qu'il y eu une augmentation du budget entre 200 et 2004 (24%), la part du budget global de l'Education accordée à l'EPE est infime. Le budget de l'EPE communiqué ci-dessus n'intègre pas l'investissement. En 2003, 150 millions de FCFA avaient été dépensés en infrastructures, dont 100 millions provenaient d'un budget complémentaire alors les 50 autres millions provenaient des allocations des bailleurs internationaux. Pour l'année 2004, le MDPCTP avoir 100 millions de budget d'investissement et 150 millions de budget complémentaire.

Les établissements publics et privés ont un mode de financement différent. Les écoles maternelles publiques bénéficient d'un appui budgétaire de l'Etat ainsi que des cotisations mensuelles émanant des parents d'élèves. Par contre, le personnel de service est entièrement pris en charge par la communauté. Dans les jardins d'enfants et les garderies qui généralement relèvent du secteur privé, les ressources financières proviennent essentiellement des frais d'inscription et de scolarité des enfants. Ceux-ci varient entre 1000 F et 50 000 F par mois.

## 2.6 Institutions de formation et personnel enseignant

### 2.6.1 Institutions de formation

Jusqu'en 1977, les éducateurs préscolaires ne disposaient pas de leur propre école de formation. Ils étaient formés dans des établissements où leurs étaient ouverts des départements. Ce fut d'abord, à l'école nationale des Assistants et Educateurs sociaux, et, ensuite à l'Ecole normale d'Enseignement technique féminin. En 1978, fut créée à Dakar une Ecole nationale des éducateurs préscolaires (ENEP) ouverte aux filles et pour la première fois aux garçons dans le souci de préserver l'équilibre psychique du jeune enfant. Cette école fut transférée en 1983 à Louga et supprimée dix ans plus tard, au profit des Ecoles de formation des Instituteurs (EFI) qui devraient désormais assurer une formation polyvalente permettant aux sortants de ces établissements de pouvoir enseigner aussi bien dans le préscolaire que dans l'élémentaire. Les EFI qui sont au

nombre de quatre se trouvent à Louga, Saint-Louis, Thiès et Kolda. Elles recrutent à partir du Brevet de fins d'études moyennes (BFEM) ou du Baccalauréat. La formation qui dure un an est bâtie autour de plusieurs disciplines de base : la psychologie de l'enfant, la pédagogie, les disciplines fondamentales (maths, français, sciences naturelles), la formation pratique (techniques manuelles, éducation artistique, économie familiale) et l'éducation physique. Elle est entrecoupée de stages d'observation, de stage de responsabilité partielle et enfin de responsabilité entière. La fin des études est sanctionnée par un Certificat de fin de stage qui sera suivi après succès à l'examen pratique sur la terrain, d'un Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (CEAP) pour les sortants titulaires du BFEM ou d'un Certificat d'aptitude pédagogique (CAP) pour les sortants titulaires du Baccalauréat. Au niveau du secteur privé, seules les écoles catholiques assurent à leur personnel une formation renforcée par l'encadrement rapproché des anciens les plus expérimentés. Cependant, le secteur privé dans son ensemble puise dans le stock des sortants des EFI non recrutés par la fonction publique pour compléter son personnel. En 2001, le Gouvernement a décidé de ne recruter désormais que des volontaires polyvalents dont le salaire va passer de 50 000 à 80 000 FCFA.

Comme nous l'avons présenté dans le tableau suivant, le nombre de diplômés sortant des EFI a considérablement augmenté, passant de 628 en 2000 à 1883 en 2001, ce nombre a encore augmenté en 2002, passant à 2035. Cependant 90% des diplômés des écoles de formation vont enseigner dans les écoles élémentaires :

**Tableau 1.2.10 Sortants des EFI entre 1999/2002**

ANNEES	LOUGA	THIES	SAINTELOUIS	KOLDA	TOTAL
1999	151	175	130	209	665
2000	144	169	127	188	628
2001	465	445	430	543	1883
2002	425	450	550	610	2035

Source : EFI

### 2.6.2 Personnel enseignant

En l'an 2000, 1427 éducateurs dont 1173 femmes (82%) ont été recensés. Cet effectif couvre à peine les besoins en enseignants. Par moment, les autorités sont tenues de procéder à un redéploiement afin de combler les vacances dues à des départs pour congé de maternité et régler les problèmes de suppléance qui pourraient se poser au niveau de certaines écoles.

**Tableau 1.2.11 Répartition des éducateurs**

REGION	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	FEMMES
Dakar	92	648	740	703
Diourbel	22	9	31	18
Fatick	19	7	26	11
Kaolack	15	46	61	42
Kolda	25	14	39	14
Louga	21	11	32	18
St-Louis	49	54	103	68
Tamba	21	19	40	23
Thiès	53	200	253	216
Ziguinchor	35	67	102	60
<b>SENEGAL</b>	<b>352</b>	<b>1 075</b>	<b>1 427</b>	<b>1 173</b>

Source : DPRE (MEN)

Si l'on se réfère à la situation décrite un peu plus haut, on note que plus de la moitié des éducateurs sont concentrés dans la région de Dakar (740). Les autres régions accueillant d'importants contingents d'éducateurs sont Thiès (253) et Saint-louis (103). Les régions les moins pourvues en éducateurs sont Fatick (26), Diourbel (31) et Louga (32).

Par ailleurs, on constate un fort déséquilibre dans la répartition des enseignants entre le secteur public et le secteur privé. Ils comptent respectivement 352 et 1 075 éducateurs soit un total de 1 427. Cette situation s'explique par la prééminence du réseau d'établissements privés, notamment des jardins d'enfants. Il importe également de noter que le corps des éducateurs est largement dominé par les femmes qui constituent 82% du personnel. La répartition des éducateurs est gérée et est suivie par les inspecteurs du préscolaire.

L'encadrement et le suivi des éducateurs sont assurés par les inspecteurs de l'éducation préscolaire. Au nombre de 45, seulement 22 membres du corps de contrôle sont sur le terrain, notamment dans les inspections d'académie ou départementales. Ce n'est que récemment que toutes les régions ont été pourvues d'inspecteurs de l'éducation préscolaire au niveau de l'académie. Par contre, la grande majorité des départements (plus de 20 sur 41) ne comptent aucun inspecteur. Les 23 autres inspecteurs sont répartis entre les services centraux de quelques départements ministériels (Ministère de la Famille et de la Petite enfance et le Ministère de l'Education...) et les écoles de formation (Ecole normale supérieure et EFI). L'absence de moyens logistiques est quasi générale. Il n'existe en moyenne qu'une voiture par inspection que se partagent les inspecteurs de l'enseignement élémentaire et leurs collègues de l'éducation préscolaire. Ces derniers assurent avec difficultés le suivi et la formation continue des éducateurs (publics et privés).

## **2.7 Curriculum et matériels didactiques**

### **2.7.1 Curriculum**

Les programmes utilisés dans les établissements s'inspirent du document cadre préparé à l'occasion du Colloque sur l'éducation de base, organisé à Saint-louis en 1995. A l'heure actuelle, il n'existe pas de programmes officiels applicables au niveau de tous les établissements concernés. Cependant, par le passé, des projets de programmes ont été expérimentés, d'abord dans les années 80 et ensuite plus récemment en 1999 avec les Livrets Horaires-Programmes (LHP). Pour des raisons d'ordre technique et opérationnel, ces expériences qui intégraient à la fois l'éducation préscolaire et l'enseignement élémentaire ont été gelées. La pause stratégique observée après une période de mise à l'essai des programmes de 1999 repose entre autres, sur les insuffisances suivantes : i) l'absence d'un guide méthodologique, de manuels et de support didactiques adaptés à l'entrée par les compétences, ii) l'incohérence du dispositif de formation des formateurs, des encadreurs, des directeurs d'école, des maîtres et des éducateurs. Les structures compétentes continuent à réfléchir sur la manière de venir à bout d'une telle situation.

S'agissant de la langue d'enseignement, une circulaire existe depuis 1984. Elle fixe et régit l'utilisation des langues d'enseignement dans le préscolaire. Ainsi, les langues utilisées devraient être les langues dominantes du milieu comme c'est le cas dans le public contrairement au privé où le médium d'enseignement demeure toujours le français. Cette tendance à utiliser le français dès la petite section, relève du fait que les enseignants du secteur privé sont très souvent plus préoccupés par la satisfaction du parent que par l'intérêt de l'enfant. En effet, les parents choisissent les écoles et les qualifient par la maîtrise du français par les enfants et leur capacité à écrire dès le préscolaire en faisant abstraction de l'âge mental et des capacités de l'enfant à cet âge.

### **2.7.2 Matériels didactiques**

Le matériel utilisé a pour but de favoriser la manipulation, le contact avec la matière afin de contribuer à l'épanouissement de l'enfant. Ce matériel peut être collectif ou individuel en fonction de l'objectif poursuivi et des besoins du moment. Parmi les éléments pouvant servir de matériels collectifs, on peut citer : la peinture, l'argile, le papier, la colle, etc. Certains matériels peuvent être strictement individuels ; ils permettent à l'enfant d'exercer pleinement sa responsabilité individuelle. Il importe de souligner que la plupart des matériels utilisés font l'objet de récupération d'objets tels que : les bouteilles en plastique, les morceaux de bois, les chutes de tissus, le carton...Par exemple, les vieux pneus de voitures suggèrent de nombreux jeux qui

stimulent l'imagination de l'enfant et sa créativité. L'enfant peut les faire rouler, les escalader, passer à travers, sauter et ramper à l'intérieur. Ils deviennent maisons, bateaux, voitures tunnels selon la fantaisie et l'imagination du moment.

Ainsi, dans chaque école maternelle, sont aménagés des espaces de jeux et d'activités à la vie pratique variant selon la section. Dans la moyenne et grande sections, on retrouvera des jeux beaucoup plus affinés dans le cadre d'ateliers d'initiation à la lecture-écriture, à l'éveil scientifique et technologique. A cet effet, les enfants sont encouragés à consulter les livres, les albums afin de rechercher des images, des documents en rapport avec le thème de la classe. En conséquence, ils apprennent à classer des images, à distinguer les supports d'écrits et à composer des écrits. Des jeux spécifiques tels que les blocs logiques, le domino, la balance, les jeux d'eau et de sable avec différents récipients transparents ont pour but d'inciter l'observation, de stimuler la curiosité et de rendre possible certaines expérimentations.

Dans la perspective de la mise en œuvre du programme de la Case des tout-petits, du matériel didactique conçu par la maison d'édition Nathan (groupe français) a été expérimenté au cours de l'année 2001. L'objectif de cette opération était de recueillir des informations suffisamment pertinentes sur son adéquation avec les programmes en vigueur en vue d'une adaptation et d'une prochaine généralisation.

## **2.8 Concept et développement de la Case des Tout-Petits**

### **2.8.1 Concept de la Case des Tout-Petits**

En dépit des efforts déployés pour élargir l'accès à l'éducation préscolaire, la situation demeure toujours inquiétante si l'on en juge par le nombre important d'enfants qui ne sont pas encore pris en compte par les différentes structures existantes. Le taux de préscolarisation atteint à peine 3%. C'est pourquoi, le Président de la République a fait de la petite enfance une des principales préoccupations de l'actuel gouvernement comme en témoigne la création d'un Ministère de la Famille et de la Petite Enfance en l'an 2001 dont l'un des projets les plus importants porte sur un programme de réalisation de 28 000 Cases des Tout-Petits (CTP) sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit pour l'Etat, à travers ces structures d'accueil des tout-petits d'édifier un cadre nouveau d'éducation et d'épanouissement pour tous les enfants quel que soit le niveau socio-économique de leurs parents. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement de la petite enfance, priorité sera accordée aux zones rurales et pauvres.



Ce programme va s'appuyer sur trois volets (éducation, santé et nutrition) dans le souci de permettre à l'enfant de développer ses fonctions affectives, intellectuelles et psychomotrices. L'autre aspect novateur du programme porte sur le rôle prépondérant que seront appelés à jouer l'animateur polyvalent et la mère assistante dans l'éducation des petits enfants. Appartenant à la même communauté que les tout petits, leur rôle sera de veiller au développement psychoaffectif, cognitif, mental et physique des enfants dans l'optique d'une approche communautaire intégrant l'éducation, la santé et la nutrition. L'animateur polyvalent va initier les tout petits aux activités d'éveil et aux apprentissages tels que: montage, démontage, assemblage, comptage, coloriage et diverses manipulations. Ces jeux seront entrecoupés par des séances avec grand mère ou grand père où se mêlent contes, récits, légendes, devinettes, proverbes. En outre, la case des tout-petits, qui, désormais est le lieu d'harmonisation des approches du développement de la petite enfance, sera un centre d'informations, de formation et de sensibilisation des parents sur les aspects liés à l'hygiène individuelle et collective, à l'alimentation de l'enfant pour mieux assurer le suivi au sein de la famille.

### 2.8.2 Développement de la Case des Tout-Petits

Le tableau suivant présente le nombre de CTP fonctionnant déjà ou en construction à travers le pays:

**Tableau 1.2.12 Répartition des 79 sites par région**

Régions	Construit		Presque Achevée	En Construction		Devant être construite	Total
	Fonctionne	Ne fonctionne pas		Fonctionnement Ad-hoc	Ne fonctionne pas		
Dakar	8	2	1		5	11	27
Thiès	13				2	10	25
Kaolack	3	1		7	8	5	24
Louga	2			5	6	9	22
Diourbel	2			5	10	5	22
Fatick				3	10	6	19
St-Louis				5	6	7	18
Matam	1				8	5	14
Tambacounda	2	1	3	9	5	1	21
Kolda				3	7	9	19
Ziguinchor	3	1			5	13	22
Total	34	5	4	37	72	81	233

Source : JICA Study Team

## **2.9 Coopération internationale en faveur de l'EPE**

### **2.9.1 UNICEF**

L'approche adoptée par l'UNICEF dans le cadre du Développement de la Petite Enfance, au Sénégal est l'assurance qualité. L'organisme met l'accent sur le Renforcement des Capacités et le renforcement institutionnel en vue de l'amélioration de la vie des enfants. L'UNICEF a présentement trois domaines prioritaires.

#### **(1) La politique nationale de développement de la petite enfance**

Dès la phase initiale de la « Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance », l'UNICEF a apporté son assistance technique à l'Etat. En mars 2004, l'avant-projet de document en était à sa quatrième mouture, de plus un forum est prévue au début du printemps pour la validation de la politique. Ce qui caractérise cette politique, c'est l'inclusion de toutes les structures d'éducation préscolaires, y compris les jardins d'enfants et les garderie.

L'UNICEF encourage l'Etat à accorder plus d'attention aux fonctions des CTP et également à la construction des infrastructures. Pour évaluer ces fonctions au sein des structure de DPE existantes, l'UNICEF a mené une étude en association avec l'Etat et le CRESP, une ONG<sup>10</sup>. Ceci constitue la première et unique étude détaillée couvrant 63 structure réparties entre Dakar, Thiès, Kolda et Tambacounda. Cette étude porte sur tous les aspects de la situation actuelle, notamment la construction, l'équipement, l'organisation et la gestion administrative, l'emploi du temps, le curriculum, la planification des activités, la formation des éducateurs, le matériel didactique, la santé et la nutrition, ainsi que le financement des infrastructures.

#### **(2) La formation**

L'UNICEF a appuyé l'Etat dans la formation des animateurs de la CTP, antérieurement organisée à l'échelle nationale. Pluridisciplinarité et système de référence sont des notions importantes dans l'approche adoptée par l'UNICEF dans la formation des animateurs à l'échelle communautaire. Ceci est lié au fait que les rôles dévolus aux animateurs ont plusieurs facettes : éducateur, protecteur, dispensateur de soins de santé et de nutrition (pluridisciplinaire). Etant donné que les animateurs sont témoins jour après jour de la croissance des enfants et de ses diverses incidences, il leur faut une formation interactive (système de référence). Sur le terrain, la formation interactive est aussi importante que la formation initiale pour nombre d'animateurs.

---

<sup>10</sup> MDPCTP, UNICEF, CRESP, Dispositif d'Aménagement, de Gestion et d'Animation de la Case des Tout-Petits selon une Approche Communautaire : Diagnostique et Propositions, 2003

A l'échelle départementale, l'UNICEF a plutôt appuyé les volets santé et nutrition lors de la formation des animateurs des centres communautaires (cases communautaires), en relation avec des ONG basées à Mbour et à Thiès.

L'autre cas où l'UNICEF a appuyé une formation des enseignants du préscolaire a été celui du Centre de Formation Préscolaire Privé Catholique (CFPPC), à Thiès. Etabli en 1990, le CFPPC a depuis offert une formation initiale de qualité et des opportunités de recyclage aux stagiaires. La formation dure un an. En moyenne, 30 étudiant y sont formé par an et à la fin de l'année la formation est sanctionnée par un certificat, sous réserve de réussir à l'examen de sortie.

L'UNICEF espère que le curriculum national de formation actuel puisse être amélioré grâce à une révision des contenus et de la programmation, en tenant compte des besoins des élèves.

### **(3) Renforcement de la « Capacité de la Famille »**

Le troisième aspect, sur lequel l'UNICEF intervient, c'est l'éducation parentale, communément appelée « Renforcement de la Capacité de la Famille ». L'objectif est visé est de garantir chez les parents et au sein de la communauté une connaissance, des attitudes et des pratiques Contribuant à la survie, au développement et à la protection du jeune enfant.

Les activités d'éducation parentale ciblent :

- 1) Les parents, en particulier les parents démunis, les mères en premier lieu, et également les pères et les grand-parents ; 2) les enfants de 6 à 14 ans, dans la perspective de préparer leur avenir, et 3) les adolescents.<sup>11</sup>

En mettant un accent particulier sur la tranche d'âge zéro-trois ans l'UNICEF cherche des possibilités pour intégrer les valeurs traditionnelles dans un cadre global de développement de la petite enfance. A titre d'exemple, l'UNICEF a conduit une étude sur les pratiques indigènes de soin médical.<sup>12</sup>

## **2.9.2 UNESCO**

La priorité de l'UNESCO par rapport au Développement de la Petite Enfance au Sénégal porte sur la développement de la « Politique Nationale de Développement

<sup>11</sup> UNICEF, WACARO-Dakar, l'Education des Parents : Une composante essentielle pour l'approche intégrée au DPE, Document de Travail, juillet 2003.

<sup>12</sup> UNICEF Dakar, Etude sur les Pratiques de Soins au Jeune Enfant au Sénégal, janvier 2004

Intégré de la Petite Enfance ». En synergie avec l'ADEA<sup>13</sup>, l'UNESCO est intervenu dans le développement et l'élaboration de plans, depuis l'étape initiale.

Parallèlement au développement de ce document de politique, l'UNESCO a initié depuis l'an 2000 un projet intitulé le Développement de la Petite Enfance au Sénégal. Dans ce cadre, l'accent est particulièrement mis sur le fonctionnement et la gestion de Cases des Tout-Petits en vue d'en tirer des leçons, pour ensuite concevoir un mode opératoire qui sera disséminé et appliqué dans les autres pays de l'Afrique francophone. L'approche communautaire est appliquée avec notamment la conduite d'activités génératrice de revenus et l'implication de Comité de Gestion.

Par le canal de l'UNESCO à ce jour trois Cases des Tout-Petits ont été réalisées à Yadé, à Poponguine Sérère et à Poponguine Escale, dans la région de Thiès. En dehors du Japon, l'Ile Maurice a également financé la construction de Cases des Tout-Petits par le biais de l'UNESCO.

### **2.9.3 La Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (La Banque Mondiale)**

Comme nous l'avons décrit dans le Tableau 1.2.8, « Budget du PDEF pour l'Education Préscolaire », la Banque Mondiale est l'un des principaux partenaires au développement pour le sous-secteur de la Petite Enfance. L'aide de la Banque mondiale s'est plutôt concentrée sur la formation des inspecteurs d'académie et des coordinateurs régionaux.

### **2.9.4 Les partenaires bilatéraux**

L'appui et la contribution des organismes bilatéraux en faveur de l'éducation de la petite enfance sont récapitulés ci-dessous:

#### **(1) La Coopération Taiwanaise**

Le Gouvernement taiwanais a appuyé le Développement de la Petite Enfance au Sénégal à travers un programme de construction de '50 Cases des Tout-Petits' Le choix des sites a déjà été fait et les CTP proposées ont en cours de réalisation.

#### **(2) Le Luxembourg**

Dans le but de réduire la pauvreté, le Luxembourg apporte son assistance à des projets en milieu rural, dans les domaines de la santé et de l'éducation mais également de la formation technique et professionnel et celui du développement de la petite enfance.

---

<sup>13</sup> Association pour le Développement de l'Education en Afrique, basée à Paris

Une assistance supplémentaire est envisagée, à travers la construction de Cases des Tout-Petits.

### **(3) L'ACDI**

En rapport avec le Ministère de l'Education et le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, l'ACDI soutient le *Projet d'élaboration de Curriculum de l'Education de Base*, (PAMISEC), en planification. Elle finance la rédaction du curriculum, la formation l'alphabétisation et le projet de soutien du Plan d'action. Il y a d'autres activités d'assistance comme le guide du programme de l'enseignement préscolaire et une assistance pour le réajustement du programme de l'éducation préscolaire.

### **(4) La Coopération Française**

#### **(Les Communes françaises de Mante la Jolie et Arras)**

Deux Cases des Tout-Petits sont en cours de réalisation, respectivement à Kanel et à Kébémér par les deux communes. Dans le cadre de la coopération bilatérale, seront prise en charge la formation des formateurs et la formation continue du personnel enseignant.

### **(5) Le Fonds Nordique de Développement**

En collaboration avec la Banque Africaine de Développement, cet organisme soutien les activités des femmes à travers le projet '*Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine (PAGPF)* à Diourbel, Kolda, Tambacounda et Thiès L'aide directe aux centres d'EPE implique le matériel pédagogique et la formation Ils soutiennent également les femmes qui mènent des activités génératrices de revenus en association avec le programme d'EPE. Par exemple le Fonds Nordique a cofinancé des activités de groupement féminin à Tambacounda avec la Banque Africaine de Développement.

### **(6) USAID**

Dans sa contribution à l'éducation de qualité pour tous, l'USAID met l'accent sur le programme « *l'Education des Filles* ». Elle a cofinancé le projet *Survie Des Enfants* avec le Fonds Chrétien Pour L'Enfance (CCF) dans l'arrondissement de Thiadiaye, à Joal et en Casamance. Ses activités sont coordonnées à partir de Washington.

### **(7) Autres organisations de coopération**

Les autres organisations intervenant dans la construction de Cases des Tout-Petits et dans le financement de l'équipement sont récapitulé ci-dessous :

- Le Groupe Vivendi : Matériels didactiques
- La direction de la décentralisation : (PAC programme de construction pour

soutenir les communautés urbaines)

- L'AIPED (Association International contre la Pauvreté et pour le Développement) : construction de CTP.

### 2.9.5 ONG internationales

#### (1) PLAN International

PLAN International travail en partenariat avec les communautés locales, rurales et urbaines dans le cadre du projet de 'Développement de la Petite Enfance' et dans le cadre du 'Programme de Création de Centres d'éveil pour la petite enfance' qui prend en charge plus de 34,188 enfants répartis dans les 600 communautés rurales et zones périurbaines:

Tableau 1.2.13 Centres d'éveil pour la petite enfance

REGIONS	CENTRES D'EVEIL	NOMBRE D'ENFANTS
Dakar Urbain	Fass Mbao	76
	Ndiarème	60
THIES	Ngoundiane	99
	Pout Diack	110
LOUGA	Ouarak	76
	Kelle Guèye	36
	Niomré	200
SAINT-LOUIS	Ndiagambal	42
	Rao	57
	Ndiarno	86
	Ngaye-Ngaye	59
KAOLACK	Wack Ngouna	72
	Saboya	105
<b>TOTAL</b>		<b>1078</b>

Sources : Plan international

Il y a 3 Centres d'Eveil Communautaires, dont 2 à Saboya Wack N'Gouna et 1 à Thilla et ces derniers sont gérés en relation avec les communautés. Ils apportent un appui complémentaire en matière de génération de revenus.

#### (2) Fonds Chrétien pour l'Enfance

Le programme initié par le Fonds Chrétien pour l'Enfance 'Stimulation Précoce de l'enfant' a mis en place une trentaine de projets et prend en charge 21000 enfants. Ce programme combine les volets éducation, santé, nutrition et micro-projets et intervient dans six zones et régions:

**Tableau 1.2.14 Sites des différents projets de CCF**

REGIONS	ZONES/QUARTIERS
DAKAR	Yoff, Ouakam, Dalifort, Cambérène, Pikine-Guédiawaye, Darouhane, Wakhinaneet, Sebi-fass.
THIES	Moda Kane, Abdel Kader Ndiaye, Jammi Xaleyi, Banti Mam Yalla, Fandene, Baback, Faggu Medina Fall.
TIVOUAVANA	Liguey
MBOUR	Garderi Elisabeth Diouf, Fissel, Ndollor, Diokhar, Thiadiaye, Mbalamoscane, Foua II, Tattaguine Bambara, Mbfaye Sandock, Koulouck Mbada.
BAMBEY	Takku Liguey and Bambeey 5
DIOURBEL	Medinatoul and Ndayane

Source : CCF

Parallèlement, il gère six écoles maternelles communautaires et garderies localisées à Dakar et trois autres à Thiès. Ces institutions impliquent 555 mères éducatrices qui ont été formées en stimulation de la petite enfance (pour aider les familles) par des assistants sociaux.

### (3) Les Villages d'Enfants SOS

Il y a trois villages d'enfants *SOS Villages*, ils sont localisés à Dakar, Kaolack et Louga et interviennent dans le cadre des programmes d'EPE. Les centres d'EPE accueillent les enfants résidant dans les villages et les zones environnantes.

### (4) Les autres organisations

Notons la présence d'autres ONG. Par exemple, le Centre de Ressources pour l'Emergence Sociale et Participative' (CRESP), une ONG locale qui intervient dans le cadre d'un projet communautaire d'EPE « Développement de l'Enfance au sein de la Famille ». Le projet se trouve à Yoff (Dakar) et comporte trois modèles: un modèle basé sur la fréquentation du centre par les enfants, un modèle basé sur des visites à domicile, où des adolescents (évaluateurs) effectuent des visites au niveau des domiciles dans le but d'évaluer les enfants et le modèle basé sur l'apprentissage à domicile. Le projet est accompagné d'un volet micro-crédit en faveur des mamans.

Apparemment, la plupart des activités menées par les organisations sont similaires dans le cibles, dans leur mode de fonctionnement, d'autant plus que certains d'entre elles ciblent les même départements et les même régions. En conséquence, il es impératif d'établir une bonne coordination. Cependant, les interviews menées auprès de certaines organisations montre que la concertation sur les programmes d'EPE, entre partenaires et entre Etat et partenaire est très peu développée. Donc, le développement d'un réseau et une interaction étroite entre acteurs devra être privilégié en permanence.

## 2.10 Situation de l'éducation préscolaire dans les deux régions

### 2.10.1 Kaolack

#### (1) Infrastructures d'éducation préscolaires et effectifs

L'éducation préscolaire est très peu développée dans la région de Kaolack. 17 établissements ont été recensés dont 4 relevant du secteur public et 13 du secteur privé (jardins d'enfants et garderies). Sur l'ensemble des régions du Sénégal, Kaolack est celle qui compte le moins d'écoles maternelles publiques. Les quatre écoles concernées sont réparties entre les communes de Kaolack (2), de Nioro (1) et Kaffrine (1). En conséquence, il n'existe pas d'établissement public en milieu rural. En outre, trois communes ne disposent pas encore d'écoles maternelles. Il s'agit notamment de Gandiaye, de Ndoffane et de Koungheul. Sur les 13 jardins d'enfants ou garderies, 11 sont localisées dans la commune de Kaolack, 1 dans kaolack-département et 1 également dans le département de Kaffrine.

Tableau 1.2.15 Effectifs du préscolaire dans la région de Kaolack

Année Académique	Effectifs		
	Public	Privée	Total
1995/1996	327	323	850
1996/1997	347	707	1 054
1997/1998	362	814	1 176
1998/1999	406	789	1 195
1999/2000	418	1 048	1 466
2000/2001	446	702	1 148

Source Academic Inspector of Kaolack

Les effectifs du public sont passés de 327 à 446 enfants, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 6,4% entre 1995 et 2000. Par contre, les effectifs du secteur privé ont évolué en dents de scie pendant la même période. En 1999, ils ont atteint leur niveau le plus élevé (1048 enfants) pour retomber un an plus tard au niveau le plus bas (702). L'explication de ce phénomène est très certainement liée aux difficultés économiques avec lesquelles les populations sont confrontées.

A l'instar du préscolaire, les inscriptions à l'élémentaire est faible dans la région de Kaolack. En 1999, le taux brut de scolarisation était de 44,3% à Kaolack contre un taux national de 68,3%. Le faible taux de scolarisation est lié aux aspects suivants :

- Beaucoup de parents préfèrent envoyer leur enfant au Daara plutôt qu'à l'école élémentaire.
- Certains enfants ne peuvent pas poursuivre leurs études à cause d'un manque de salle de classes.



## **(2) Cadre institutionnel**

L'Inspection d'Académie est responsable de la gestion, de la promotion et du contrôle du système aussi bien public que privé, du préscolaire au secondaire, à l'échelle régionale. Elle gère et supervise les activités d'inspection menées par les services départementaux. La région compte quatre Inspecteurs Départementaux de l'Education (IDE) couvrant les différents niveaux d'enseignement, du préscolaire au secondaire.

La Coordination Régional de l'Education Préscolaire et des CTP (CREP/CTP) est responsable des activités de développement de la petite enfance au niveau de la Région. La CREP/CTP comptent présentement 3 agents (un inspecteur en chef et deux éducateurs du préscolaires). Il sont confronté à un manque aiguë de moyens administratifs et logistiques. Comme le nombre de CTP tend à augmenter, il devient impératif de renforcer les capacités des services aussi bien à l'échelle régionale que départementale.

## **(3) Plan Régional de Développement de l'Education (PRDE)**

L'idée fondamentale du Plan Régional de Développement de l'Education est en phase avec le PDEF. Les principes du PDEF sont : 1) élargissement de l'accès dans un contexte de constrictio effective et de mobilisation sociale ; 2) amélioration de qualité en classe et sur le plan administratif ; 3) gestion rationnelle et concertée des ressources disponibles. Les principes de base du PRDE sont les suivants:

- Diversification des systèmes d'éducation et de formation de façon à permettre au gens de choisir un mode de vie ;
- Egalité des chances d'être scolarisé et de réussir pour les garçons et les filles;
- Amélioration des performances grâce à un système crédible prenant en compte les contenus et les résultats ;
- Gestion de la transparence à tous les niveaux ;
- Partenariat effectif avec les communautés, basé sur le principe que l'éducation est pour tous
- Optimisation des leçons retenues à travers les expériences de décentralisation. Appuyer et promouvoir le secteur privé pour lui permettre d'être représentatif dans le contexte de l'éducation nationale de bonne qualité.

Les autorités régionales reconnaissent que l'élargissement de l'accès à travers à un développement des infrastructures et une amélioration de la qualité sont tous deux nécessaires pour l'intensification du développement de la petite enfance. En 2003, la région compte 50 infrastructures et les infrastructures sont inégalement réparties en

faveur des zones urbaines. Tandis qu'il y eu une croissance rapide du nombre de CTP, celui des autres types d'infrastructures telles que les jardins d'enfants et les garderies est resté inchangé durant ces dernières années. C'est ce qui a permis aux enfants des zones rurales de pouvoir accéder à ces infrastructures. La question de la qualité est également un aspect important, spécialement la formation et le recyclage des éducateurs.

#### (4) Plan de développement de l'éducation préscolaire

Dans ledit plan de développement, les stratégies de développement de l'Education de la Petite Enfance sont définies comme suit:

- Mener une campagne au sein des communautés afin de susciter l'intérêt des populations pour l'éducation préscolaire et encourager les initiatives locales, privées et communautaires;
- Intensifier le réseau d'éducation préscolaire par l'introduction de la CTP dans les villes, chefs-lieux d'arrondissement et dans l'ensemble des communautés rurales;
- Renforcer les qualification des personnels;
- Réexaminer le district préscolaire, si nécessaire, afin de garantir l'équité entre zones urbaines et rurales;
- Renforcer l'éducation religieuse dans le but de prendre en compte les préoccupations des populations et les encourager à inscrire leurs enfants au niveau des structures d'éducation;
- Améliorer l'équipement des structures.

Le Plan définit des actions plus spécifiques campées sur les thèmes du PDEF, à savoir l'accès, la qualité et la gestion, ces dernière sont récapitulées dans le tableau ci-dessous:

**Tableau 1.2.16 Plan de développement de la petite enfance pour la région de Kaolack (2004-2007)**

Thèmes	Objectif	Action	Programmation
Accès	<i>-Faire passer le taux de préscolarisation de 1,9 % en 2003 à 3,5% en 2007.</i>	1. Sensibilisation des communautés de base sur l'éducation préscolaires	mai, juin, octobre 2004-2007
		2. Construction de nouvelles infrastructures (CTP)	25 nouvelles CTP par an de 2004 à 2007
		3. Construction de jardins d'enfants: trois à Kaolack commune et un dans chaque commune	2004-05: 2 à Kaolack ville; 2005-06: 1 dans chaque commune Kahone, Gandiaye, Ndoffane, Koungoul; 2006-07: 1 à Kaolack ville, 1 à Kaffrine et INioro

Thèmes	Objectif	Action	Programmation
		4. Recrutement d'éducateurs	75 animateurs, 25 mères assistantes, et 8 éducateurs préscolaires chaque année de 2004 à 2007
		5. Promotion des initiatives privées et communautaires de construction d'infrastructures	
<b>Qualité</b>	<p><i>-Améliorer la qualité de l'apprentissage grâce à la capacitation.</i></p> <p><i>-Améliorer les conditions d'apprentissage grâce à infrastructures et équipements existant.</i></p>	1. déploiement d'inspecteurs du préscolaire	2004: deux inspecteurs 2006: 2 inspecteurs
		2. Renforcement des capacités du personnel des structures préscolaires privées et publiques à travers des sessions de formation	3 sessions (3 jours) chaque année de 2004 à 2007
		3. Fourniture de matériels de formation	Fourniture initiale à la réalisation d'une nouvelle infrastructure
		4. Provision de fournitures scolaires à l'échelle communautaire	Fourniture initiale à la réalisation d'une nouvelle infrastructure
		5. Matériels ludiques (toboggan, balançoire) fourniture d'équipements préscolaires	2004-05: 50% des structures sont équipées; 2005-06: 50% des structures sont équipées
		6. Provision de trousse de soins et instruments pour la nutrition	2004-05: pour l'ensemble des structures localisées en zone rurale et péri-urbaine; 2005-06: l'ensemble des structures localisées en zone urbaine
		7. Bâtiment annexe (hygiène) construction et réhabilitation d'infrastructures publiques	2004-05: 50% des infrastructures; 2005-06: 50% des infrastructures
		8. Introduction de blouses	2004-05: phase expérimentale; 2005-07: généralisation
<b>Gestion</b>	<p><i>-Impliquer d'avantage la communauté pour rendre plus opérationnel le dispositif de gestion</i></p>	1. Sensibilisation, atelier et rencontres communautaires pour renforcer la contribution communautaire	A partir de 2004, la planification se fera pour chaque année scolaire
		2. Relance de l'Association des Parents d'Elèves (APE): réunion régionale	A partir de 2004
		3. Renforcement des capacités du comité de gestion dans chaque structure: formation de nouveaux membres et renforcement des comité existant	A partir de 2004
		4. Intégration de divers programmes: échanges entre différents acteurs sur les activités	A partir de 2004

Source : Inspecteur d'Académie de Kaolack, PRDE- Période 2004-2007, Version provisoire

Dans ce plan de développement, comme nous l'avons annoncé l'amélioration de l'accès et l'assurance qualité sont des préceptes clés. Pour ce qui est de la qualité, il y a une certaine propension à insister sur l'aspect matériel, notamment les matériels didactiques et les blouses scolaires. Un engagement ferme vis-à-vis de l'assurance qualité à travers un réexamen des curriculum, de l'utilisation des matériels et des activités éducatives s'impose. Le recrutement et la formation d'éducateurs sont importants dans l'assurance qualité parce que dans beaucoup de cas, un seul éducateur prend en charge plus de 50 enfants à la fois.

C'est aussi intéressant de relever que la disparité entre les genres n'est pas une préoccupation du plan, parce que le taux de scolarisation chez les filles est plus élevé que celui des garçons, dans tous les départements de la région de Kaolack. Il faudrait cependant déterminer les facteurs favorisant un tel taux de scolarisation chez les filles. C'est là une question importante, du fait de la disparité manifeste entre les taux de scolarisation chez les garçons et chez les filles au niveau de tous les départements, aussi bien pour le public que pour le privé.

Bien que le PRDE ait fait état de la contribution importante du secteur privé, le plan ne spécifie une implication consistante dudit secteur.

#### **(4) Le budget**

##### **Généralité**

L'Etat a appuyé la construction des salles de classes par le canal de l'administration locale, avec la mise à disposition de fournitures scolaires. Ces dépenses directes représentaient 201 747 903 FCFA, provenant des Communautés Rurales, Communes et Conseils Régionaux. Pour cette région, les coûts récurrents sont estimés à 202 682 000 CFAF.

En outre l'administration régionale a réussi à imaginer d'autres sources de financement ; les droits d'inscription, les droits de participation versés par les membres de l'association des parents d'élèves, les droits recouvrés au niveau des jardins d'enfants et des CTP, etc. d'après les estimations cela représentait 932 023 650 FCFA en 2003.

##### **La petite enfance**

D'après le Plan de Développement 2004-2007, les autorités de la région de Kaolack ont prévu le budget correspondant en vue de la mise en œuvre des actions proposées. Les coûts suivants ont été estimés:

- Accès: 2 milliards 173,7 millions FCFA (2 173 700 000 FCFA)
- Qualité: 275 042 millions de FCFA (275 042 000 FCFA)

- Gestion: 18 millions FCFA (18 000 000 FCFA)

Cela représente un montant global de 2 milliards 466 742 millions de FCFA (2 466 742 000) . le budget global pour l'ensemble du système éducatif est de 41 milliards 707 710 millions de FCFA (41 707 710 000 FCFA). La Petite Enfance ne représente que 6% du budget total.

Parmi les coût ci-dessus, celui de l'accès est le plus élevé. A titre d'exemple, le coût de construction d'une CTP est estimé à 472,5 millions FCFA. Cela n'indique pas automatiquement une tendance à la construction mais compte tenu du fait que le renforcement des capacités, notamment la formation des maître est requises d'urgence, le budget sera réexaminer pour être mieux distribué.

## 2.10.2 Tambacounda

### (1) Institutions préscolaires et préscolarisation

La région de Tambacounda ne compte que 12 établissements préscolaires dont 5 relèvent du secteur public et 7 du secteur privé (1 jardin d'enfants et 6 garderies). Parmi ces écoles, deux seulement sont implantées en milieu rural. Entre 1995 et 2001, le nombre d'établissements préscolaires a doublé en passant de 6 à 12 grâce aux promoteurs privés qui ont fait ouvrir 6 nouveaux établissements.

**Tableau 1.2.17 Nombre d'institutions préscolaires et de sections dans la région de Tambacounda**

	1995			2001		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Écoles	5	1	6	5	7	12
Sections	15	3	18	12	15	27

Source : IA Tambacounda

Le taux de préscolarisation est encore très faible dans la région de Tambacounda au regard de l'effectif total (1225) rapporté à la population 3-6 ans (60 844) ayant atteint l'âge d'être admise dans de telles structures. Le faible taux de préscolarisation (2.0%) s'explique par:

- le manque d'informations et de sensibilisation des parents sur l'importance du sous-secteur,
- la forte concurrence des Daaras, et entre institutions préscolaires
- le coût élevé des frais de préscolarisation.

**Tableau 1.2.18 Effectifs du préscolaire dans la région de Tambacounda**

	1995			2001		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Garçons	320	36	356	408	185	593
Filles	286	25	311	436	196	632
Total	606	61	667	844	381	1 225

Source : IA Tambacounda

Le doublement des effectifs entre 1995 et 2001 s'expliquerait par l'inscription massive d'enfants à partir de la troisième année (grande section) de l'éducation préscolaire. En effet, faute de ressources suffisantes pouvant permettre d'inscrire de façon régulière leurs enfants, les parents se contentent de leur offrir une année de préscolarisation dans le souci de mieux préparer leur entrée dans le primaire.

Quant à l'enseignement élémentaire, la région des Tambacounda inscrit un taux de scolarisation élevé (76,2% en 1999).

## **(2) Cadre institutionnel**

Par rapport à la petite enfance, l'Inspection d'Académie (IA) joue le même rôle que celle de Kaolack. Les contraintes que l'IA rencontre sont également presque les mêmes que pour Kaolack. Le services régionale ne dispose pas de moyen, véhicules, carburant et ordinateurs. La région Tambacounda couvrant une vaste étendue géographique, il est très difficile d'assurer efficacement les activités d'inspection au niveau de chaque district scolaire de la région.

## **(3) Plan Régional de Développement de l'Education (PRDE)**

Le concept de base du Plan Régional de Développement de l'Education (PRDE) de Tambacounda est similaires à celui de Kaolack. Le PRDE de Tambacounda définit les principes directeurs suivants:

- Libéralisation et diversification des opportunités d'accéder à l'éducation : pour permettre au secteur privé, aux particuliers, aux groupements religieux et aux collectivités locales de créer et gérer des structures d'éducation. Ceci permettra également aux parents d'opérer un choix ;
- Une Education de Qualité pour Tous : pour assurer l'égalité et la justice dans l'éducation certaines mesures s'imposent, notamment une discrimination positive dans l'allocation des ressources, accorder une attention particulière au genre et aux couches vulnérables et une diversification des curriculum, afin de satisfaire les besoins de la société.
- Une éducation de qualité grâce à des normes de performance : assurer la cohérence dans les curriculum, les méthodes d'enseignement, le système

d'évaluation et l'environnement scolaire.

- Une gestion transparente et efficace : devrait être assurée grâce à un renforcement des capacités institutionnelles, à l'échelle centrale comme décentralisée, des mécanismes de coordination et de monitoring.
- Participation et partenariat productif : pour garantir une éducation de qualité prenant en compte les besoins des collectivités de base.

#### **(4) Plan de développement de l'éducation préscolaire**

A la fin de l'année 2003, 15 structures d'EPE fonctionnaient dans la région (19 autres ont été construit ou doivent l'être). Les stratégies de développement sont les suivantes:

- Activité de sensibilisation pour insister sur l'importance du Développement de la Petite Enfance;
- Elaboration d'une politique de construction reflétant les besoins et les réalités sociales;
- Développement des ressources humaines grâce à une politique de formation adéquate;
- Développement de manuels et de matériels didactiques;
- Réouverture des structures qui avaient été fermées et construction de nouvelles structures en zone urbaine et rurale; et
- Intensification des nouveaux concepts, y compris la santé et la nutrition en vue d'un développement intégré.

Sur la base de ces stratégies, les domaines d'intervention suivants ont été identifiés:

- Augmenter le taux de préscolarisation à travers un élargissement de l'accès et un renforcement des capacités ;
- Améliorer la qualité grâce à une approche holistique et intégrée ;
- Renforcer les responsabilités administratives et financières à l'échelle locale ;
- Accroître le nombre de personnel qualifié, renforcer le matériel didactique et les équipements de santé/nutrition.

**Tableau 1.2.19 Plan de développement de la petite enfance pour la région de Tambacounda (2004-2007)**

Thème	Objectif	Action	Programmation
Accès	-Mieux conscientiser sur la place à donner à l'éducation préscolaire au sein du système éducatif dans sa globalité -Relever le taux de préscolarisation -Assurer un bon fonctionnement et une bonne gestion des infrastructures	Conscientisation de tous les leaders locaux, chefs de village, autorités religieuses.	2004-07
		Construction d'infrastructures	2004-07 60 structures seront construites et mises en fonctionnement (23 à Bakel, 17 à Kédougou, et 20 à Tambacounda)
		Recruter et former du personnel	2004-07
Qualité	-Améliorer l'équipement et les conditions de travail pour les enseignants et les élèves -Améliorer les capacités des éducateurs à travers une formation continue -Assurer une approche holistique prenant en compte la nutrition -Satisfaire les besoins en eau	Fourniture de matériels et équipements supplémentaires	2004-07
		Séminaires/Enseignement à distance	2004-07
		Mise en place de cantines dans toutes les structures	2004-07
		Approvisionnement en eau (puits et pompes)	2004-07

Source: Inspection d'Académie de Tambacounda, (PRDE) Période 2004-2007

Bien que les deux régions partagent la plupart des activités proposées, comparé au Plan de Développement de Kaolack, celui de Tambacounda comporte est beaucoup plus orienté vers les intrants matériels. Sécuriser la qualité en réassurant la viabilité des curriculum, l'utilisation des matériels, ainsi que les activités éducatives au niveau des structures, ne sont pas également assez développés. Il est supposé que pour mettre en œuvre ce plan, il est impératif de renforcer les capacités à l'échelle régionale et départementale.

#### (4) Le budget

Le budget destiné à l'amélioration de l'accès et de la qualité est estimé à 1 072 000 FCFA et 779 117 CFAF, respectivement (1 851 557 FCFA). Ce budget est de loin inférieur à celui de Kaolack. La part de la Petite Enfance dans le budget global pour l'éducation est de 7,4%. Le budget total alloué à la Petite Enfance est supérieur à celui de l'élémentaire.



## 2.11 Résultats de l'enquête sur la situation des enfants

### (1) Contexte

Dans le but de connaître l'environnement de la petite enfance dans les régions ciblées, la JICA Study Team a mené une étude dans les régions de Kaolack et de Tambacounda en collaboration avec le MDPCTP et avec l'assistance d'un consultants local. Un nombre total de 180 ménages dans chacun des quatre sites a été couvert, ce qui fait un échantillon total de 240 ménages, 240 mères et 240 enfants. Le tableau ci-dessous présente cet échantillon dans le détail.

Tableau 1.2.20 Taille de l'échantillon de l'enquête

Région	Kaolack			Tambacounda			Total
Sites	Touba Kaolack	Sagna	sous-total	Camp Navétane	Sinthiou Malème	sous-total	
	Urbain	Rural		Urban	Rural		
Ménages	60	60	120	60	60	120	240
Mères	60	60	120	60	60	120	240
Enfants	60	60	120	60	60	120	240
Total	180	180	360	180	180	360	720

Source: JICA Study Team

Les résultats de l'étude, qui font l'objet d'une présentation détaillée dans un rapport séparé, sont résumés ci-dessous.

### (2) Niveau d'instruction des chefs de ménage

Environ 41% et 22% des chefs de ménages, respectivement pour Kaolack et pour Tambacounda ne sont pas instruits. Camp Navétane comporte un pourcentage élevé de diplômés de l'école primaire (63%), suivi par Touba Kaolack. Plus de 85% des chefs de ménage de Sagna n'ont même pas le niveau de l'enseignement primaire parce qu'il n'y a pas eu d'infrastructure dans cette localité jusqu'en 1997. Environ un tiers des chefs de ménages de Touba Kaolack et Sinthiou Malème sont diplômés de l'école primaire.

Tableau 1.2.21 Niveau d'éducation des chefs de ménage sur les sites du projet pilote (%)

Région	Kaolack			Tambacounda		
Niveau	Touba Kaolack	Sagna	(moyenne)	Camp Navétane	Sinthiou Malème	(moyenne)
Préscolaire	1,7	0	0,9	0,0	1,7	0,9
Elémentaire	20,0	11,7	15,9	36,7	13,3	25,0
1er cycle du Secondaire	8,3	1,7	5,0	20,0	15,0	17,5
2ème cycle du Secondaire	6,7	1,7	4,2	6,7	1,7	4,2
Alphabétisé*	16,7	45,0	30,9	10,0	41,7	25,9
Pas Instruit**	46,6	36,6	41,6	21,6	23,3	22,5
Pas de Réponse	0,0	3,3	1,7	5,0	3,3	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

\* les chefs de ménage savent lire et écrire, mais n'ont jamais été à aucune école publique.

\*\* les chefs de ménages qui n'ont reçu aucune instruction et les analphabète.

Source: JICA Study Team

### (3) Inscription au préscolaire

Selon le tableau ci-après, l'accès à l'éducation préscolaire est très limité pour les enfants de 0-6 ans, au niveau des 4 sites. Cependant pour Touba Kaolack le taux de préscolarisation chez les garçons est à peu près deux fois supérieur à celui des filles, alors que pour Tambacounda le taux de préscolarisation chez les garçons est pratiquement identique chez les filles.

Tableau 1.2.22 Taux de scolarisation

	Kaolack			Tambacounda		
	Touba Kaolack	Sagna	Total	Camp Navétane	Shintiou Malème	Total
Garçons	15,0	11,7	13,3	8,3	6,7	7,5
Filles	6,7	8,3	7,5	8,3	5,0	6,7
Total	10,8	10,0	10,4	8,3	5,8	7,1

### (4) Inscription au primaire

Le taux d'inscription moyen au primaire et au secondaire des enfants de 7 à 15 ans est d'environ 50% pour les sites proposés; c'est à dire 54% pour la région de Kaolack et 46% pour celle de Tambacounda. Le taux reste le même quelque soit la répartition sexuelle. Ce même taux est peu variable pour les zones urbaines et rurales dans la région de Tambacounda. Cependant, le taux enregistré à Sagna, dans la zone rurale de Kaolack est faible (41%) comparé à celui de Touba Kaolack (67%) dans la région de Kaolack, parce qu'il n'y avait pas d'infrastructures dans la zone jusqu'en 1997.

Tableau 1.2.23 Niveau d'Instruction des enfants de 7 à 15 ans au niveau des sites pilotes (%)

Région	Kaolack			Tambacounda		
Site proposé	Touba Kaolack	Sagna	(moyenne)	Camp Navetane	Sinthiou Malém	(moyenne)
<b>(1) Garçons</b>						
Non instruit/Pas de réponse	28	61	45	57	54	56
Cycle primaire	54	37	45	33	28	30
Cycle secondaire	18	2	10	10	18	14
Sous-total	100	100	100	100	100	100
<b>(2) Filles</b>						
Non instruit/Pas de réponse	37	57	47	48	54	51
Cycle primaire	55	40	47	42	28	35
Cycle secondaire	8	3	6	10	18	14
Sous-total	100	100	100	100	100	100
<b>(3) Total</b>						
Non instruit/Pas de réponse	33	59	46	52	54	54
Cycle primaire	54	39	46	38	28	32
Cycle secondaire	13	2	8	10	18	14
Total	100	100	100	100	100	100

Source: JICA Study Team

### (5) Dépenses liées à l'éducation et à la santé

Les revenus mensuels moyens sont de 58 962 à Kaolack et 71 301 à Tambacounda. Dans la région de Kaolack, le montant des dépenses liées à l'éducation varient généralement entre 1000 et 2000 FCFA par ménage contre 2000 à 5000 FCFA pour Tambacounda. Par ailleurs pour la prise en charge sanitaires, le montant le plus répandu est 5000 FCFA alors que pour Tambacounda cela va 2000 à 10 000 FCFA.

Cela indique qu'au niveau des sites pilotes, les population dépense plus pour la prise en charge sanitaire que pour l'éducation.

**Tableau 1.2.24 Dépenses de ménage liées à l'éducation au niveau des sites pilotes**

Region (FCFA)	Kaolack			Tambacounda		
	Touba Kaolack	Sagna	(moyenne)	Camp Navetane	Sinthiou Malem	(moyenne)
<b>(1) Education</b>						
moins de 1,000	8.3	8.3	8.3	3.3	1.7	2.5
de 1,000 à 2,000	18.3	18.3	18.3	13.3	8.3	10.8
de 2,000 à 5,000	10.0	6.7	8.3	21.7	18.3	20.0
de 5,000 à 10,000	6.7	15.0	10.8	8.3	11.7	10.0
plus de 10,000	5	0	2.5	16.7	8.3	12.5
No réponse	51.7	51.7	51.7	36.7	51.7	44.2
Total	100	100	100	100	100	100
<b>(2) Santé</b>						
moins de 1,000	3.3	0	1.7	3.3	1.7	2.5
de 1,000 à 2,000	3.3	13.3	8.3	1.7	6.7	4.2
de 2,000 à 5,000	3.3	18.3	10.8	23.3	40.0	31.7
de 5,000 à 10,000	13.3	26.7	20.0	25.0	20.0	22.5
plus de 10,000	30.0	8.3	19.2	25.0	11.7	18.3
No réponse	46.7	33.3	40.0	21.7	20.0	20.8
Total	100	100	100	100	100	100
<b>(3) Revenu mensuel (FCFA)</b>	81,925	36,000	58,962	70,392	72,223	71,307

Source: JICA Study Team